



HAL
open science

Ampleur et limite d'une impérialisation. Les modèles rhétoriques impériaux et leurs réemplois royaux en Europe occidentale et centrale (fin XIIIe-début XVe siècle)

Benoit Thomas Grevin

► To cite this version:

Benoit Thomas Grevin. Ampleur et limite d'une impérialisation. Les modèles rhétoriques impériaux et leurs réemplois royaux en Europe occidentale et centrale (fin XIIIe-début XVe siècle). Fulvio Delle Donne; Benoît Grévin. *Il re e le sue lingue. Comunicazione e imperialità. Le roi et ses langues. Communication et impérialité*, Basilicata University Press, p. 69-103, 2023, 9788831309202. hal-04237032

HAL Id: hal-04237032

<https://hal.science/hal-04237032>

Submitted on 11 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Imperialiter

*Il re e le sue lingue.
Comunicazione e imperialità*

*Le roi et ses langues.
Communication et impérialité*

a cura di
Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin



Imperialiter

2

Direzione scientifica

Fulvio Delle Donne (Univ. Basilicata); Bernardo J. García García (Univ. Complutense Madrid); Benoît Grévin (CNRS/EHESS, CRH); Corinne Leveleux-Teixeira (Univ. Orléans); Yann Lignereux (Univ. Nantes); Francesco Panarelli (Univ. Basilicata); Annick Peters-Custot (Univ. Nantes).

Tutti i testi pubblicati sono vagliati, secondo le modalità del “doppio cieco” (*double blind peer review*), da non meno di due lettori individuati nell’ambito di un’ampia cerchia internazionale di specialisti.

In copertina: Petrus de Ebulo, *De rebus Siculis Carmen*, Bern Burgerbibliothek, Codex 120 II, c. 101r (dettaglio della cancelleria trilingue della Palermo normanna: *Notarii Greci - Notarii Saraceni - Notarii Latini*)

Il re e le sue lingue
Comunicazione e imperialità

Le roi et ses langues
Communication et impérialité

a cura di

Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin



Basilicata University Press

Il re e le sue lingue: comunicazione e imperialità = Le roi et ses langues: communication et impérialité / a cura di Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin. – Potenza: BUP - Basilicata University Press, 2023. – 176 p.; 24 cm. – (Imperialiter; 2)

ISSN: 2785-7905

ISBN: 978-88-31309-20-2

940.1 CDD-23

© 2023 BUP - Basilicata University Press

Università degli Studi della Basilicata

Biblioteca Centrale di Ateneo

Via Nazario Sauro 85

I - 85100 Potenza

<https://bup.unibas.it>

Published in Italy

Prima edizione: febbraio 2023

Gli E-Book della BUP sono pubblicati con licenza

Creative Commons Attribution 4.0 International

SOMMARIO

Benoît Grévin, <i>Le roi de langues et l'empereur. Y a-t-il eu un modèle «imperial» de gestion linguistique au bas moyen âge et à l'époque moderne (1100-1700/1792)?</i>	7
Guido Cappelli - Fulvio Delle Donne, <i>Considerazioni sul Latino come lingua imperiale (secc. XII-XVI)</i>	31
Lars Boje Mortensen, <i>L'auto-rappresentazione imperiale nella letteratura occidentale (1050-1200 ca.)</i>	51
Benoît Grévin, <i>Ampleur et limite d'une impérialisation: les modèles rhétoriques impériaux et leurs réemplois royaux en Europe occidentale et centrale (fin XIII^e-début XV^e siècle)</i>	69
Annick Peters-Custot, <i>Langue(s) d'empire et langue(s) impériale(s) dans le royaume Hauteville de Sicile</i>	105
Aude Mairey, <i>Langues et impérialité seconde dans les îles Britanniques à la fin du Moyen Âge</i>	123
Benjamin Landais, <i>Langues de gouvernement et gouvernement des langues: l'allemand face aux langues 'nationales' dans les confins orientaux de la monarchie habsbourgeoise au XVIII^e siècle</i>	147
<i>Gli Autori</i>	175

BENOÎT GRÉVIN

Le roi de langues et l'empereur.

*Y a-t-il eu un modèle «imperial» de gestion linguistique
au bas moyen âge et à l'époque moderne (1100-1700/1792)?*

King of language, emperor of language. Was there an Imperial Model for linguistic Policies during the Early/Late Middle Ages and the early Modern Period (1100-1700/1792)?

Abstract: This introductory essay aims at precisising the limits and conditions of an inquiry on the «imperial dimension» of the linguistic politics and communication strategies of royal and princely powers across late medieval and early modern Europe, by pointing to some counterintuitive truths, and avoiding anachronistic conceptions, such as the idea of a planned linguistic program conceived to affect the entire population of a State before the contemporary area. One draws the attention to the fact that the existence of an Imperial political construction did not necessarily mean the enhancement of a unique Imperial language, and that medieval and early modern kingdoms were rarely dominated by a unique «proto-national» language. The fluidity of linguistic strategies, including the recourse to Imperial Latin, as well as other prestigious «referential» languages, and their interaction with a variety of vernacular languages, lets the door open to a vast array of inquiries concerning different case studies.

Keywords: Latin; communication strategies; vernacular languages; polyglossia

En 1548, le prince Philippe d'Espagne, futur Philippe II, investi du Milanais et des Pays-Bas que l'on commençait à appeler espagnols par son père Charles-Quint, organisa un voyage d'apparat vers la «basse Allemagne» (c'est-à-dire les Pays Bas...) pour faire une entrée solennelle dans ses nouvelles possessions¹. Un

¹ Six des sept contributions de ce volume, dont cet article introductif, ont pour origine des communications du colloque «El rey y sus lenguas. Comunicación y imperialidad / Le roi et ses langues. Communication et impérialité», Casa de Velázquez, Madrid, 24-26 octobre 2018, colloque

courtisan et érudit espagnol, Juan Christóval Calvete de Estrella, a laissé une fastueuse description des «entrées» majestueuses qui, depuis le départ de Barcelone jusqu'à la réception dans les grandes villes de Flandres, ponctuèrent ce voyage placé sous le signe d'une impérialité aussi omniprésente que seconde²: *El felicísimo viaje del muy alto y muy poderoso príncipe don Phelippe*, paru en 1549³. Philippe n'était pas empereur et n'allait pas le devenir, mais il concentrait en lui un ensemble éclatant de légitimités impériales: fils d'empereur, porteur des charismes délégués par son père, il était aussi l'héritier d'un Empire *sui generis*, en phase de consolidation, la monarchie espagnole à laquelle était désormais bien arrimée l'idée d'une dimension impériale, une génération après les phases les plus spectaculaires des conquêtes amérindiennes. Enfin, il devenait alors prince de différents territoires «impériaux», le Milanais et les Flandres, notamment, dont le statut juridique contesté durant les décennies précédentes n'empêchait pas la valorisation idéologique comme autant de fragments d'Empire.

Dans la description des voyages rédigée en castillan, la dimension linguistique est omniprésente. Les chambres de rhétorique ou sociétés érudites locales avaient préparé pour chaque entrée une kyrielle d'inscriptions destinées à orner les parades, processions, et arcs de triomphe caractéristiques de ces choréographies éphémères du pouvoir qu'étaient les «entrées royales». Dans toutes les villes sans exception, le latin, toujours doublé dans les pages de ce volume de sa traduction en espagnol, se taille, sous

inscrit dans le programme du réseau des EFE «Imperialiter», pour lequel je renvoie à la note suivante.

² Le concept d'«impérialité seconde», élaboré par Annick Peters-Custot, et à la base du programme de recherche *Imperialiter*. Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens (XII^e-XVII^e siècle), vise à décrire les formes d'impérialité qui ne dérivent pas d'une légitimité impériale directe, mais de la reprise par un pouvoir médiéval ou moderne de traits impérialisants. On renvoie, pour la définition et description de ce concept, à A. Peters-Custot: «Le royaume normand de Sicile, cas d'école de l'impérialité royale?», dans le prochain dossier de la collection *Imperialiter*, issu de la publication des actes des journées d'études d'Oxford (juin 2018): *Stratégies et rythmes de l'impérialité* (publication prévue début 2023).

³ Cfr. la réédition récente, Juan Christóval Calvete de Estrella, *El felicísimo viaje del muy alto y muy poderoso Príncipe don Phelippe*, estudios introductorios de J. L. Gonzalo Sánchez-Molero, J. Martínez y Santiago Fernández Conti, A. Álvarez-Ossorio Alvariño, F. Cecha, cur. P. Cuneca, Madrid 2001.

forme de poèmes panégyriques ou allégoriques, la part du lion. C'est la langue «impériale», utilisée à Gênes⁴ et à Milan⁵, à Bruxelles⁶ et à Rotterdam⁷. Dans plusieurs villes du Nord, toutefois, ce monolinguisme apparent, parfois tempéré par l'apparition du grec, se change en un plurilinguisme qui prend parfois des dimensions remarquables. On ne s'étonne guère qu'à Louvain, dans l'ambiance multilingue des Pays-Bas du Sud, qualifiés de Gaule Belgique, les poèmes aient été écrits à la fois en latin, en français et en flamand⁸. Mais que dire quand on constate qu'à Gand, c'est non seulement le latin, le français et le flamand qui ont été employés, mais également l'hébreu, le grec, l'italien, l'allemand et l'espagnol⁹? Les érudits locaux avaient même été jusqu'à exhumer dans les manuscrits des éléments de vieux haut allemand, appelé par eux *lengua francónica antigua*, pour composer une inscription censée refléter la langue parlée par Charlemagne vers l'an 800¹⁰.

Nous assistons donc ici à une volonté d'impérialisation linguistique qui conjugue trois registres: 1) un reflet de la domination impériale du futur souverain espagnol à travers l'usage symbolique des différentes langues parlées dans les territoires de sa domination; 2) un reflet de la dimension transcendante de sa

⁴ *Ibi*, pp. 42-43, 50-54.

⁵ *Ibi*, pp. 60-78.

⁶ *Ibi*, pp. 169-176.

⁷ *Ibi*, pp. 471-473.

⁸ *Ibi*, pp. 156-168.

⁹ *Ibi*, pp. 182-201.

¹⁰ *Ibi*, pp. 195-196: «Tenía en la cumbre del frontispicio dos grandísimos grifos, las alas tendidas, las manos levantadas con los bastones de Borgoña y en medio d'ellos la imperial corona, y en el témpano d'él, en lengua francónica antigua (que es la que usó Carlo Magno y agora, si no es en libros antiguos de historias, no se halla) avía este letrado de una parte y de otra, en el qual compara los franceses en el ánimo y esfuerço a los romanos y dize: Thie furist ist gotes bilidi, / salige sint mandt ware wanta thie bisizzent erda/ sie sint so sama kuani. / selpsó thio romani./ Zi wafane snelle / So sint thie tegán alle. Salige sint thie thar sint miltherze wanta / Sie folgert miltidum. Que quiere dezir: El Príncipe, que es ymagen de Dios, defiende al pueblo en felicidad, porque possee y es señor de la tierra, y assí con él todos tienen ánimo y osadía aun contra romanos, y ármanse tan valerosamente, que pueden sustentarse contra todos. Bienaventurados los que entre ellos son de ánimos esforçado porque con promptitud a su Príncipe sigan».

légitimité à travers l'utilisation de trois langues dont deux ont ou ont eu une dimension impériale (le latin et le grec), mais qui, surtout, sont sacrées, car associées aux fondements religieux de sa légitimation, les langues de la Bible et de la Croix; 3) enfin, une mise en abîme des fondements historiques de ce pouvoir impérial par l'exhumation d'un idiome censément lié à l'un des fondateurs de la légitimité impériale occidentale, Charlemagne, que l'on fait littéralement parler dans ce qui est présenté comme sa langue maternelle, sous le nom de «vieux franconien». La symbolisation de la plénitude linguistique se déploie donc à la fois dans l'espace et dans le temps, dans les dimensions de l'humanisme et dans celle des savoirs chrétiens, enfin, déjà, dans une philologie qui annonce nos tentatives de reconstituer les cultures linguistiques du passé.

Il n'y a pourtant rien d'évident pour l'historien derrière cette démonstration de puissance linguistique. Pourquoi utiliser une seule langue à Gênes, ville qui avait vu dès 1516 la publication du premier psautier quintilingue latin-hébreu-arabe-grec-araméen sous la plume d'Agostino Giustiniani¹¹, et huit idiomes à Gand, qui n'était certainement pas plus cosmopolite que la cité ligurienne? Chaque témoignage de jeu linguistique associé au pouvoir dans les cultures traditionnelles doit être interrogé pour ce qu'il est: un défi sans cesse renouvelé à nos capacités de modélisation, même quand c'est la langue «attendue» qui se présente à travers les textes.

L'historien du XXI^e siècle intéressé par la question de dynamiques linguistiques, ou sociolinguistiques, au bas Moyen Âge et à l'époque moderne, a en effet appris à se méfier des reconstitutions trop simplistes de ces histoires de langue. L'histoire romantique, puis positiviste, courant au même rythme que la constitution des idéologies nationales modernes, se révélait souvent incapable de comprendre les mécanismes de l'«économie linguistique du passé», obnubilée qu'elle était par la construction d'États-Nations presque toujours associés à une idéologie d'unification linguistique (et, pourrait-on ajouter, d'Empires placés sous le signe du rayonnement d'une langue: anglais, français, espagnol, por-

¹¹ Cfr. Agostino Giustiniani, *Psalterium, Hebraeum, Graecum, Arabicum et Chaldaicum, cum tribus latinis interpretationibus et glossis*, Genova 1516 (dit *Psalterium octaplum* à cause de ses trois traductions latines et de ses gloses).

tugais...). On ne pouvait ainsi, à l'époque de Ferdinand Brunot, le grand historien du français sous la Troisième République, architecte d'une colossale *Histoire de la langue française*¹², imaginer l'histoire du français médiéval et moderne que comme celle d'une ascension d'abord lente, puis triomphale, vers son statut de langue de l'État-nation. Ces volumes exploraient certes déjà la dimension «internationale» du français. C'était toutefois sous la forme d'un rayonnement partant implicitement du royaume, qui empêchait de le considérer comme ce qu'il fut au Moyen Âge: une langue suprarégionale et polycentrique, utilisée aussi bien en Angleterre et en Italie qu'en France, sans être automatiquement associée à l'État royal des Capétiens et des Valois. Dans cette histoire du français, «langue du roi», il y avait relativement peu de place pour une réflexion sur la dimension, ou la non-dimension impériale d'une langue royale, sauf à voir dans l'avènement du français classique louis-quatorzien une sorte d'apothéose quasi-impériale d'une langue en majesté.

Les clichés ont la vie dure, et poser l'équivalence entre royaume et langue nationale reste une tentation, mais cette équivalence est en général fautive dans la longue durée des époques qui nous concernent (bas Moyen Âge-époque moderne). En plein XVIII^e siècle, en France, les anecdotes contenues dans les recueils de Chamfort et de ses contemporains attestent ainsi que la guerre entre le latin et le français comme langues de prestige continue à travers le débat sur les inscriptions monumentales. C'est la preuve que quelque chose se joue encore, quelques années avant la Révolution, dans la dialectique entre la vieille langue impériale et son plus jeune rival, ou reflet¹³. À l'autre extrémité de l'arc chro-

¹² F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900, tome 1. De l'époque latine à la Renaissance*, Paris 1933 (quatrième éd. revue et augmentée). Cette synthèse ambitieuse explore la dimension internationale du français médiéval (cfr. pp. 477-415, «Le français à l'étranger»), mais cette dimension n'y est comprise que comme une émanation de la culture française à l'étranger, non comme l'usage polycentrique d'une langue des différentes variétés d'une langue de culture européenne.

¹³ *Œuvres complètes de Chamfort*, Paris 1812, t. II, *Caractères et anecdotes*, p. 211: «On parloit de la dispute sur la préférence qu'on devoit donner, pour les inscriptions, à la langue latine ou à la langue française. Comment peut-il y avoir une dispute sur cela, dit M. B....? – Vous avez bien raison, dit M. T. ...? – Sans doute, reprit M. B.... c'est la langue latine, n'est-il pas vrai? – Point du tout, dit M. T. ..., c'est la langue française».

nologique du projet «Imperialiter», la naissance de la grande littérature courtoise de langue d'oïl semble devoir plus à l'impulsion de la cour anglo-normande des premiers Plantagenêts qu'à l'embryon de l'État royal capétien¹⁴. Et l'on sait aujourd'hui, après les études de Serge Lusignan, que l'ascension du français en tant que langage administratif royal aux dépens du latin n'a pas été continue, mais qu'elle fut au contraire l'objet de batailles idéologiques qui ont laissé des traces. Une première francisation de la chancellerie royale française, dans les années 1330 et 1340, fut ainsi violemment arrêtée à l'avènement du roi Jean II le Bon, en 1351, qui opéra un retour intégral au latin, et c'est seulement dans les années 1365-1380 que le français recommença sa progression pour devenir majoritaire, mais non monopolistique, dans la production écrite royale au XV^e siècle¹⁵. Il y avait donc eu, au cœur de l'État en cours de structuration, un débat sur la nécessité de maintenir une langue, le latin, liée à une certaine «impérialité linguistique», comme outil de la communication royale, face au français, déjà présenté comme la langue «naturelle» de la majeure partie des habitants du royaume (alors que seuls une moitié de ceux-ci parlaient une variété de français)¹⁶. Cet usage du français par les souverains Valois était par ailleurs lui-même non exclusif d'autres usages de majesté, la langue ayant pu être utilisée en contexte impérial par un empereur francophone aussi bien au Moyen Âge (ce fut le cas du Luxembourgeois Henri VII) qu'à l'époque moderne, avec Charles Quint, ou, dans un contexte semi-privé de langue de cour, avec les Habsbourg-Lorraine au XVIII^e siècle. Est-il enfin nécessaire de dire qu'une grande partie des malentendus concernant la gestion des langues dans les monarchies du bas Moyen Âge et de l'époque moderne tient à la confusion entre l'étude des politiques linguistiques supposées ou attestées, ciblées, parfois très volontaristes, mais qui ne concernaient que certains aspects de l'administration, de la représentation, du langage de cour, de la gestion du fait religieux, des échanges diplomatiques, des échanges littéraires, d'une part, et une volonté d'uni-

¹⁴ Cfr. sur ce point S. Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris 2004, pp. 161-162.

¹⁵ *Ibi*, pp. 105-152.

¹⁶ Cfr. S. Lusignan, 'François est profitable et latin est prejudiciable': l'enjeu d'un conflit entre le village de Saint Albain et le chapitre de Mâcon, in *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris 2004, pp. 795-801.

formisation linguistique globale qui a difficilement pu exister avant l'époque contemporaine, d'autre part? Sous l'Empire Romain, dans la Castille d'Alphonse X, dans la France de Louis XIV, dans la Sicile des rois normands, dans l'Empire des Plantagenêt, le pouvoir prêtait certainement attention aux langues dans certains de leurs aspects, et notamment dans le cadre de la communication étatique, mais *jamais* avec l'idée de les imposer dans la communication quotidienne de l'ensemble des populations, comme des symboles irréductibles d'un État-nation ou d'une construction impériale¹⁷. L'idée que la gestion linguistique d'un territoire doit descendre jusqu'aux usages les plus personnels à travers une scolarisation intégrale des habitants est contemporaine, sa réalisation, difficilement concevable avant l'ère de la communication de masse.

Si nous avons gagné en prudence quant à la nécessité d'appréhender les mécanismes de gestion des langues par les pouvoirs médiévaux et de la première modernité, il nous faut aborder une enquête sur l'impérialisation possible des idéologies linguistiques médiévales et de la première modernité par une série d'interrogations d'autant plus variées qu'elles recourent un ensemble

¹⁷ Sur la gestion linguistique de leur communication étatique par les souverains normands de Sicile au XII^e siècle, cfr. A.-L. Nef, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI^e et XII^e siècles*, Rome 2011, chapitre «Les langues du roi», pp. 71-113. Sur l'utilisation comme langues de la communication étatique du latin et du français d'Angleterre (anglo-normand) par les Plantagenêt aux XIII^e et XIV^e siècles, cfr. S. Lusignan, *Communication in the Later Plantagenet Empire: Latin and Anglo-Norman as Regal Languages*, in *The Plantagenet Empire, 1259-1453*. Proceedings of the 2014 Harlaxton Symposium, cur. P. Crooks, D. Green, W. Mark Ormrod, Donington 2016 (Harlaxton Medieval Studies XXVI, n. s.), pp. 273-289. Sur le plurilinguisme à la cour d'Alphonse X de Castille et sur sa gestion linguistique, cfr. J. M. García Martín, *Condicionamientos de la 'política lingüística' de Alfonso X*, in *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza*, cur. G. Ruffino, IV, Tübingen 1998, pp. 419-430; Gerold Hilty, *El plurilingüismo en la corte de Alfonso X el Sabio*, in *Actas del V congreso internacional de historia de la lengua española*, cur. M. T. Echenique E.-J. Sánchez Mendez, Madrid 2010, pp. 207-220. Sur la politique linguistique du gouvernement de Louis XIV, cfr. H. van Goethem, *La politique des langues en France, 1620-1804*, «Revue du Nord», 281 (1989), pp. 437-460, (en partie daté, et utilisant des concepts parfois anachroniques, tels que «nationalisme», mais avec des références utiles).

de problèmes complexes. Il ne s'agit en effet pas seulement de savoir s'il a existé une ou plusieurs imitations royales de politiques linguistiques et stylistiques impériales ou à vocation impériale durant la période concernée, et de préciser certaines inflexions là où nous pouvons mettre de telles politiques en évidence. Il faut également comprendre, d'une part, ce que l'on entend par politique impériale linguistique, ou «langage impérial», et d'autre part, s'il a existé une réelle différence entre des «langues royales» et des «langues impériales», en d'autres termes, si le jeu d'échelles entre une dimension royale et une dimension impériale implique un changement de dimension linguistique. Or le concept de langue impériale est loin d'être une évidence.

L'idée qu'un empire doive automatiquement être associé à une langue est en effet une contrevérité. Une domination aussi universelle que l'empire mongol au XIII^e siècle n'est associée à la promotion de la langue mongole que de manière marginale (quoique l'impact du mongol n'ait pas été négligeable en Iran, par exemple, et que l'on trouve des traces de son étude comme langue de prestige impérial dans des lieux aussi excentrés par rapport à l'espace et au temps de la domination mongole que le Yémen du second XIV^e siècle¹⁸). Le petit nombre de locuteurs du langage impérial, le fait que leur langue n'ait pas été une langue de prestige écrite avant le XIII^e siècle, et qu'elle se soit trouvée en contact avec de nombreux concurrents prestigieux à l'intérieur de l'Empire (chinois classique, persan...) a contribué à cette relative relégation. Dans l'Empire romain, le latin domine administrativement et politiquement (au moins à l'ouest), tout en voyant son prestige balancé par le grec, non seulement dans la partie orientale de l'Empire, où il est omniprésent, mais même un peu partout, en tant que modèle culturel. Les populations locales continuent par ailleurs pendant longtemps de parler leurs langues, malgré les progrès de la romanisation. L'étroitesse des liens entre la latinité et l'Empire romain deviendra paradoxalement un leitmotiv idéologique *post mortem*, défendu dans une lettre fameuse

¹⁸ Cfr. sur ce point *The King's Dictionary. The Rasulid Hexaglot*, cur. P. B. Golden, Leiden-Boston-Köln 2000, pp. 25-48, contextualisation des conditions de création d'un lexique arabe-arménien-grec-mongol-persan-turc rédigé au Yémen dans la seconde moitié du XIV^e siècle, édité dans cet ouvrage.

adressée par le pape Nicolas I^{er} à l'empereur byzantin Michel, lequel niait en 865 l'association de l'Empire romain au latin et demandait l'emploi du grec, seule langue impériale, par la papauté dans sa correspondance¹⁹. Il y a donc bien eu parfois idéologisation du rapport entre la langue et l'Empire, mais cette idéologisation ne s'est pas toujours faite sur des bases simples, et rarement en termes de monolinguisme.

Le document le plus fameux concernant l'idéologie linguistique du Saint Empire médiéval, institution se pensant comme la continuation directe de l'Empire romain et la seule détentrice théorique de la légitimité impériale dans l'Occident latin, est certainement la partie de la bulle d'or de Charles IV de Luxembourg dans laquelle il précise les conditions d'éducation des futurs princes-électeurs, en soulignant qu'ils doivent dominer à la fois le latin, l'allemand, le slave (un terme générique, indiquant que l'on pensait encore en Bohême vers 1350 aux idiomes slaves occidentaux comme à un ensemble de variantes peu différenciées d'une langue unique), enfin l'italien²⁰. Ce schéma fascinant, qui place le latin en position dominante, projette en quelque sorte l'universalisme impérial dans les trois dimensions linguistiques majeures de l'Empire (langues germaniques, romanes, slaves²¹) et d'une bonne partie de l'Europe. Il fournit l'exemple d'un modèle de gestion polyglossique idéalisé, dont la mise en pratique est pour l'essentiel restée lettre morte en dehors de la Bohême des Luxembourg. Il arrive d'ailleurs souvent, dans l'histoire médiévale et moderne, que les projections d'idéaux linguistiques correspondent plus à

¹⁹ Sur cet échange fameux, cfr. M. Banniard, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris 1992, pp. 545-546.

²⁰ Cfr. sur ce point J.-P. Monnet, *Charles IV. Un empereur en Europe*, Paris 2020, p. 73. Texte original dans *Die goldene Bulle Kaiser Karls IV. vom Jahre 1356*, cur. W. D. Fritz, Weimar 1971 (MGH Fontes iuris Germanici in usum scholarum separatim editi, 11), p. 90. Sur l'idéologie linguistique impériale à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, cfr. G. Naegle, *Diversité linguistique, identités et mythe de l'empire à la fin du Moyen Âge*, «Revue française d'histoire des idées politiques», 36 (2012/2), pp. 253-279.

²¹ Sur les continuums linguistiques résiduels slaves, germaniques et romans dans l'Europe du XIV^e siècle, cfr. B. Grévin, *L'Europe des langues au temps de Philippe de Mézières*, in *Philippe de Mézières et l'Europe. Nouvelle histoire, nouveaux espaces, nouveaux langages*, cur. J. Blanchard, R. Blumenfeld-Kosinski, Genève 2017 (Cahiers d'Humanisme et Renaissance, 140).

des tentatives de modéliser une situation donnée qu'à de véritables programmes performatifs. C'est ainsi que, aux marges de l'espace européen, mais au centre de l'Islam de la «seconde grandeur», les lettrés ottomans inventèrent au XVI^e siècle le concept d'ottoman, entendu comme une langue parfaite, mélange harmonieux de turc, de persan et d'arabe, qui symbolisait efficacement l'unicité culturelle de l'Empire et de l'Islam qu'il était censé englober²². Or cette invention n'a fait que rationaliser après coup la création progressive d'un turc anatolien (et balkanique) islamisé qui s'était peu à peu chargé en lexique d'origine persane et arabe dans la longue durée du bas moyen Âge, avant de se changer en langue de prestige impériale à partir de la fin du XV^e siècle. Le modèle linguistique ainsi élaboré magnifiait donc une réalité préexistante en l'idéalisant: l'ottoman était bien lexicalement une langue triple. Grammaticalement, son fonctionnement restait celui d'une langue turque, même si elle était coupée par sa sophistication de la langue populaire, et si nombre de ses outils stylistiques étaient influencés par l'arabe classique et le persan. Il s'agissait d'une trouvaille de génie pour compenser l'infériorité sociolinguistique persistante du turc, dominé par l'arabe référentiel de l'Islam, et par le persan, langue courtoise depuis des siècles, en le parant des prestiges des deux idiomes qui l'avaient façonné.

Avec cette évocation d'une langue artificialisée, on peut suggérer à quel point la dimension linguistique de la communication impériale doit être étudiée selon des catégories qui font leur part à des conceptions linguistiques différentes de celles du monde contemporain. La langue impériale de l'Occident, pendant une grande partie du Moyen Âge et, jusqu'à un certain degré, qu'il faut discuter, de l'époque moderne, reste le latin, dont l'importance non seulement culturelle mais aussi sociolinguistique est encore régulièrement sous-estimée pour la période 1200-1800²³. On produit plus de livres en latin qu'en langue moderne dans de

²² Sur la structure du turc ottoman «impérial», cfr. Ch. Woodhead, *Ottoman Language*, in Id., *The Ottoman world*, London 2011, pp. 143-158.

²³ Sur la persistance du latin comme langage paneuropéen à l'époque moderne, cfr. F. Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI^e-XX^e siècle*, Paris 1999.

nombreux secteurs de l'Europe jusqu'en plein XVII^e siècle²⁴, et le latin reste la langue de l'expression politique solennelle orale et écrite majeure, dans un bon tiers du continent, vers 1750: dans l'espace polono-lituanien, dans les pays de la couronne de Hongrie (royaume de Hongrie proprement dit, Croatie-Slavonie). Or il s'agit d'une langue non-maternelle, et pensée par nombre de lettrés pendant une partie de la période comme un idiome artificiel, créé par des savants pour suppléer aux carences des langues «naturelles». Fulvio Delle Donne a notamment édité un traité de Biondo Flavio attestant les débats des humanistes du Quattrocento, pour comprendre si les Romains parlaient latin, ou s'il s'agissait déjà dans l'antiquité d'une langue de culture seconde (querelle moins étonnante qu'il n'y paraît, si l'on se souvient que le latin classique cicéronien était fort éloigné de la langue quotidienne telle qu'elle est attestée par les inscriptions de Pompéi et d'autres témoignages analogues²⁵). On peut d'ailleurs concevoir cette «artificialisation» de la langue, imposant des médiums de la communication étatique différents des parlers pratiqués par les grandes masses de la population, comme une tendance linguistique profonde des cultures étatiques prémodernes et modernes. Les langages étatiques issus des langues romanes (ou germaniques) ne furent pas la continuation «naturelle» des variétés parlées dans leurs aires de diffusion. On construisit, avec des rythmes chaque fois différents, un castillan, un français, un anglais de gouvernement en les latinisant et en les éloignant des langages du quotidien pour leur donner, par des recettes orthographiques, étymologiques, sémantiques et stylistiques, une plus ou moins grande aura de latinité²⁶. Et que dire de la récupération, à la marge, mais parfois plus centrale qu'il n'y paraît, du grec antique ou de l'hébreu, et dans certains cas (comme le cas ibérique,

²⁴ Sur le passage graduel du latin aux langues modernes et le développement de la production imprimée en langue vernaculaire entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, cfr. E. Buringh-J. Luiten Van Zanden, *Charting the Rise of the West: Manuscripts and printed Books in Europe, a Long-Term Perspective from the Sixth through Eighteenth Centuries*, «Journal of Economic History», 69/2 (2009), pp. 409-445, et P. Burke, *Languages and Communities in Early Modern Europe*, Cambridge 2004.

²⁵ Cfr. Blondus Flavius, *De verbis romanae locutionis*, ed. F. Delle Donne, Roma 2008 (Edizione nazionale delle opere di Biondo Flavio, 1).

²⁶ Sur la rétrolatinisation du français de chancellerie au XIV^e siècle, cfr. Lusignan, *La langue des rois* cit., pp. 132-153.

ou sicilien), de l'arabe, dans les discours de légitimation linguistique de différents pouvoirs européens²⁷?

La pensée impériale de la langue se serait donc structurée, dans l'Europe du bas Moyen Âge et de la première modernité, à travers une dialectique complexe entre 1) une langue référentielle (dans le sens où elle formait la référence grammaticale, religieuse, stylistique ultime) dominante, le latin, 2) d'autres langues référentielles qui pouvaient intervenir pour des raisons de contacts avec d'autres aires ou de prestige religieux ou culturel hérité (grec classique, hébreu, arabe classique), 3) et un ensemble de langues parlées sur les territoires concernées, et qui furent parfois élaborées assez tôt en langues «courtoises», voire en langues «proto-nationales», susceptibles d'être plus ou moins étroitement associées à une construction politique, pour des raisons qui varient au gré des configurations sociolinguistiques. Dans l'Empire, qui devenait peu à peu «germanique» dans sa nomenclature, l'allemand sous diverses formes, mais surtout sous celle du haut allemand, devint assez tôt une alter-langue de l'impérialité employée dans l'expression politique, sans jamais détrôner totalement le latin, et sans non plus chasser l'usage noble, dans certains contextes et à certaines époques, d'autres idiomes (comme le toscan et le français, en tant que langues de cour complémentaires dans l'Autriche

²⁷ Cfr. pour le XV^e et le XVI^e siècle le rôle de la promotion de l'étude du grec, mais aussi de l'hébreu, voire de l'arabe dans les cours de l'Italie puis de l'Europe renaissante, illustré par l'appui apporté par Frédéric III de Montefeltro, duc d'Urbino (mais aussi par la cour papale) aux entreprises de traduction de l'arabe en latin de l'humaniste Flavius Mithridate (ms. Urb. Lat; 1384 de la Bibliothèque Vaticane, avec traduction de deux sourates du Coran et exposition d'un projet de Coran quadrilingue arabe-hébreu-araméen-arabe), pour lequel voir A. M. Piemontese, *Guglielmo Raimondo Moncada alla corte di Urbino*, in *Guglielmo Raimondo Moncada alias Flavio Mitridate. Un ebreo converso siciliano*. Atti del Convegno Internazionale Caltabellotta (Agrigento) 23-24 ottobre 2004, cur. M. Perani, Palermo 2008, pp. 151-171. Le soutien à l'enseignement du grec, de l'hébreu, de l'araméen et de l'arabe, considérés comme langues «référentielles» en tant que vecteurs religieux, scientifiques et philosophiques, passe de la papauté et de l'Église en général au XIII^e-début XV^e siècle (institution théorique de *studia* enseignant le grec, l'hébreu, l'araméen et l'arabe au concile de Vienne de 1312) aux États royaux et princiers au XVI^e et XVII^e siècle (fondation du collège de France par François I^{er} en 1530, orienté vers l'enseignement de l'hébreu, du grec, puis des langues orientales), non sans tensions.

des XVI^e-XVIII^e siècles²⁸). Dans les royaumes du bas Moyen Âge, l'usage du latin se présentait à chaque fois en combinaison avec un ensemble de langues modernes qui apparaissaient dans des situations de compétition mouvante, situations qui ne se clarifieraient pas radicalement dans plusieurs des différents espaces européens avant le XIX^e siècle. Le cas de l'Angleterre, depuis l'Empire des Plantagenêt jusqu'à celui des premiers Hanovre, est fameux. Là encore, les historiens de la dernière génération ont œuvré à déconstruire une histoire trop simple d'ascension de l'anglais détrônant le français, pour rétablir la complexité d'un trilinguisme résistant par bien des aspects, jusqu'au XVI^e siècle, voire jusqu'en pleine modernité. A la fin du XIV^e siècle, il existait en Angleterre trois langues du roi, le latin, le français et l'anglais. Serge Lusignan a pu avancer que l'usage du latin était lié à une volonté de prestige ou de mimésis impériale, tandis que le français était la langue royale héritée par excellence, alors que l'anglais était, peut-être, surtout, la langue de la *natio/lingua*, anglaise, parfois mise en avant pour des raisons symboliques, mais dans les faits longtemps dominée, au moins au niveau de la communication juridique et politique²⁹. Il faudrait également prendre en compte la riche réflexion insulaire concernant le rôle des langues celtes, encore très vivantes vers 1600, et l'exhumation par les

²⁸ Sur l'allemand, le latin et la pensée impériale de la langue aux XIV^e-XVI^e siècles, cfr. Naegle, *Diversité linguistique* cit. Malgré le poids symbolique du latin comme «langue impériale», l'allemand s'impose comme une langue alternative du pouvoir royal/impérial dès le XIII^e siècle face au latin dans le royaume de Germanie, ce qui s'explique en partie par sa littérisation très précoce (dès la fin du IX^e siècle) qui facilite cette transition. Il n'y a pas toutefois d'exclusivité radicale de son emploi comme langue vernaculaire royale/impériale du *regnum* vers 1310, la communication écrite à la cour de l'empereur Henri VII de Luxembourg, francophone, s'étant par exemple effectuée à la fois en latin, en allemand et en français (avec la promulgation d'actes en latin et en allemand, et la confection de divers mémorandums destinés au souverain en français). Cfr. *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. IV, *Inde ab a. MCCXCVIII. usque ad a. MCCCXIII*, Pars 1, ed. J. Schwalm, Hannover-Leipzig 1906 (MGH Legum sectio IV, Constitutiones IV). On rappellera toutefois les garanties données à Charles Quint lors de son élection en 1519, deux siècles plus tard, avec un engagement de n'utiliser que l'allemand et le latin pour la communication officielle dans les parties allemandes de l'Empire, Naegle, *Diversité linguistique* cit., p. 269.

²⁹ Cfr. Lusignan, *Communication* cit.

lettrés anglais, dès le XVII^e siècle des monuments en vieil anglais, exhumation qui eut pour corollaire leur exploitation idéologique³⁰.

Autre exemple éminemment complexe, la gestion des pratiques et cultures linguistiques dans le royaume de Sicile normande place l'historien devant des apories liées à l'absence d'un métadiscours préservé qui permettrait de comprendre comment s'articulait l'idéologie linguistique sicilienne du XII^e siècle, dans la mesure où elle a existé et n'a pas constamment changé au fil des règnes. La «Sicile des trois cultures» a été popularisée au point de devenir de nos jours un cliché touristique. Effectivement, la production et la consommation d'écrits rédigés en arabe, en latin, et en grec, parfois réunis sur des supports prestigieux, comme ceux des psautiers ou des praxapostoles bilingues ou trilingues grec-arabe ou latin-grec-arabe³¹, semble attester jusqu'à un certain point une volonté de symboliser un équilibre linguistique labile, qui se modifie au cours du XII^e siècle pour aboutir dans l'île à l'environnement plus latinisé du XIII^e siècle (la partie continentale du royaume de Sicile, malgré des populations grecques résiduelles, étant à nette prédominance latine/romane dès l'époque de l'installation des Normands, sauf l'extrême sud de la Calabre et de la Pouille³²). Certains aspects cruciaux des cultures linguistiques du royaume ne nous ont été transmis qu'indirectement. La langue dont le pseudo-Falcandus dit qu'elle était indispensable pour avoir ses entrées à la cour dans la décennie 1160 n'était ni le latin, ni l'arabe, ni le grec, ni même une variété d'italien, mais

³⁰ Sur l'étude idéologiquement motivée du vieil anglais dans l'Angleterre élisabéthaine et son utilisation dans la création d'une identité impériale anglaise au XVI^e siècle, cfr. R. Brackmann, *The Elizabethan Invention of Anglo-Saxon England: Laurence Nowell, William Lambarde and the Study of Old English*, Cambridge 2012.

³¹ Cfr. sur ces artefacts, cfr. P. Degni, *Multilingual Manuscripts in Norman Sicily*, in *Multilingual and Multigraphic Documents and Manuscripts of East and West*, cur. G. Mandalà, I. Pérez Martín, Piscataway 2018 (Perspectives on Linguistics and Ancient Languages, 5), pp. 179-206.

³² Sur les rythmes de l'acculturation des populations grecques d'Italie du Sud, cfr. A. Peters-Custot, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine. Une acculturation en douceur*, Roma 2009 (Collection de l'École française de Rome, 420).

le français normand³³. Les populations parlaient par ailleurs toutes sortes de dialectes romans, non seulement méridionaux mais également lombards, des formes de judéo-arabe, des arabes maghrébins, sans doute également le berbère, le grec médiobyzantin dans des variétés locales...³⁴ Il n'est pas simple de comprendre jusqu'à quel point cette polyglossie a entraîné des tentatives de gestion politique à visée pragmatique, dans et hors de la cour, et jusqu'à quel point la production de textes ou de traductions de prestige en latin, en grec classique et en arabe ont reflété une volonté de symbolisation «impériale» de la polyglossie sicilienne.

La figure du «roi de langues», invoquée dans le titre du colloque d'octobre 2018 consacré par le programme *Imperialiter* à l'impérialisation de la communication linguistique des royaumes européens dans la longue durée³⁵, magnifie les capacités linguistiques de la personne royale. Elle confère au souverain une dimension plurielle évoquant l'impérialité. Cette figure n'est toutefois ni obligée, ni aisée à cerner. Le roi médiéval ou moderne est-il automatiquement un roi de langues? Il l'est souvent, pour des raisons sociolinguistiques. En dehors du français, Louis XIV parle castillan pour des raisons dynastiques, il entend bien l'italien, et partage des compétences difficilement mesurables en latin avec la plupart des souverains catholiques de son temps, ne serait-ce qu'à travers la pratique liturgique³⁶. Un Charles XII de Suède, se refusant à utiliser le français qu'il lit pourtant pour des raisons de résistance psychologique à l'ascendance croissante de la langue de Molière, parle latin ou allemand avec ses diploma-

³³ Cfr. Pseudo Ugo Falcando, *De rebus circa regni Siciliae curiam gestis. Epistola ad Petrum de desolatione Siciliae*, ed. E. D'Angelo, Firenze 2014, c. L, p. 257 (Edizione Nazionale dei Testi Mediolatini d'Italia, 36).

³⁴ Cfr. sur ce point V. von Falkenhausen, *Una Babele di lingue: a chi l'ultima parola? Plurlinguisimo sacro e profano nel regno normanno-svevo*, «Archivio storico per la Calabria e la Lucania», 76 (2010), pp. 13-35.

³⁵ *El rey y sus lenguas. Comunicación e imperialidad. Le roi et ses langues. Communication et impérialité*, 24-26 octobre 2018, Casa de Velázquez, Madrid.

³⁶ Sur la compréhension et la pratique active de l'italien par Louis XIV jeune et son frère, moins connue que celle en castillan, cfr. *Journal du voyage du cavalier Bernin en France par M. de Chantelou*, cur. L. Lalanne, Paris 1885, p. 133. Le voyage du Bernin en France a lieu en 1665.

tes³⁷. Un Charles IV de Bohême (il est vrai empereur...) parle tchèque, allemand, latin, italien et français³⁸, un Guillaume III d'Orange, un peu de tout. Les chroniqueurs mettent en avant certaines figures de roi de langues, comme Charles Quint (roi d'Espagne, mais très vite, empereur...), censé avoir vanté les caractéristiques des langues qui correspondaient à certains types d'action³⁹, ou le roi de Sicile et empereur Frédéric II Hohenstaufen⁴⁰,

³⁷ Dans son *Histoire de Charles XII* (première édition Paris, 1731), Voltaire fait souvent référence aux pratiques linguistiques du roi (1682-1718), en notant son utilisation abondante du latin et de l'allemand, mais aussi son refus de s'exprimer en français malgré sa connaissance passive, un fait qui avait intrigué les contemporains à l'époque où la prédominance de la langue de Racine dans les cours européennes était toujours plus nette. Les situations d'incommunication créées par la présence à sa cour d'ambassadeurs francophones non-latinophones sont une illustration du détrônement progressif du latin par le français comme langue internationale d'usage courant à l'échelle européenne dans les premières années du XVIII^e siècle, mais aussi de la résistance du latin (encore parlé par de nombreux acteurs de la haute société, particulièrement en Europe centrale et septentrionale).

³⁸ Ces connaissances sont postulées d'après son propre témoignage, d'autant plus intéressant qu'il affirme avoir dû réapprendre le tchèque après son long séjour à la cour de France et en dehors de la Bohême. Cfr. *Vie de Charles IV de Luxembourg*, cur. J.-P. Monnet, J.-C. Schmitt, Paris 2010, p. 56: *Idioma quoque Boemicum ex toto oblivioni tradideramus, quod post redidicimus, ita ut loqueremur et intelligeremus ut alter Boemus. Ex divina autem gracia non solum Boemicum, sed Gallicum, Lombardicum, Teutonicum et Latinum ita loqui, scribere et legere scivimus, ut una lingua istarum sicut altera ad scribendum, legendum loquendum et intelligendum nobis erat apta.*

³⁹ Sur la fameuse anecdote, reprise jusqu'à nos jours, qui aurait vu Charles Quint dire qu'il parlait espagnol à Dieu, italien aux dames, français aux hommes et allemand aux chevaux, ou espagnol à Dieu, italien avec les amis, français pour flatter et allemand pour menacer, cfr. H. Weinrich, *Wege der Sprachkultur*, Stuttgart 1985, p. 191, note 12. Sur les pratiques linguistiques de Charles Quint en général, la perception qu'en eurent ses contemporains, leur évolution, et ses instructions à son fils au sujet de l'apprentissage des langues, cfr. G. Naegle, art. cit., pp. 270-271.

⁴⁰ Sur la question controversée des connaissances linguistiques de Frédéric II Hohenstaufen, cfr. F. Delle Donne, *La porte du savoir. Cultures à la cour de Frédéric II Hohenstaufen*, Grenoble 2021 (éd. or. Roma 2019), p. 123, 148 et *passim* pour la politique linguistique de la cour de Sicile sous son règne. Les connaissances approfondies qu'on lui prête en italien, français, allemand, occitan, latin, grec, hébreu et arabe, ne peuvent être prouvées

sans qu'il soit toujours facile de comprendre jusqu'à quelles points ces exaltations d'une polyglossie, dans ces deux derniers cas impériale, correspondent à une maîtrise effective. On peut ainsi douter que Frédéric II ait su à la fois l'arabe à un haut niveau et l'hébreu, comme le prétendent certaines annales: la compétence des lettrés de la cour a sans doute été rétroprojetée sur le souverain. Dans d'autres situations, la maîtrise linguistique est plus rarement mise en avant. Il en va ainsi pour les Capétiens directs et Valois. Les considérations ambiguës de Christine de Pisan sur la «latinité» de Charles V ne font pas de lui un roi de langues, même s'il est, à travers son programme de gestion de traductions scientifiques françaises, un roi savant⁴¹. Doit-on alors parler de politiques linguistiques de certaines cours, destinées à magnifier et à gérer un multilinguisme en fonction de la position particulière des royaumes dans un espace-temps donné? Les expériences de la cour de Sicile sous Frédéric II, avec la promotion d'un *volgare illustre* destiné à égaler l'occitan⁴², ou celles d'Alphonse X de Castille, cas fameux de souverain d'un royaume obsédé par l'impérialisation (il se considère lui-même empereur à partir de 1257) et soutenant une variété de roman bien précise, le castillan, tout en favorisant d'innombrables activités de traduction ou de polyglossie lettrée (du galégo-portugais à l'arabe, de l'hébreu au latin⁴³), sont souvent avancées comme des exemples de promotion d'un multilinguisme orienté, où le mécénat littéraire et scientifique aurait reflété la gloire d'un souverain «dompteur de langues».

ou postulées avec une bonne marge de probabilité que pour les cinq premières langues, et semblent assez improbables en ce qui concerne l'hébreu.

⁴¹ Sur cette question, je me permets de renvoyer à B. Grévin, *La première loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France de 1374*, Paris 2021, pp. 429-435.

⁴² Cfr. Delle Donne, *La porte du savoir* cit., pp. 83-118. Le lien entre la construction d'un sicilien poétique et l'activité de la Magna curia de Frédéric II, ambigu si l'on examine l'ensemble de la production subsistante (dont une partie notable semble s'être réalisée en dehors de la *Magna Curia* de Frédéric II et de ses successeurs), est indéniable dans la mémoire des Italiens des générations suivantes, comme le prouvent les commentaires de Dante, qui associe étroitement le prestige de ce *volgare illustre* sicilien à la cour de Frédéric et de son fils Manfred. Cfr. *Le opere di Dante*, III, *De vulgari eloquentia*, ed. E. Fenzi, Roma 2012, I, XII [3], pp. 84-86.

⁴³ Cfr. *supra*, note 16.

Jusqu'à quel point ces expériences ont-elles toutefois correspondu à une volonté effective d'impérialisation?

Le castillan administratif et politique est ainsi «régulé» sous Ferdinand III et Alphonse X pour s'imposer comme la langue de communication interne dominante du royaume de Castille, comme c'est le cas à la même époque pour le portugais au Portugal, plus tard, en France, du français⁴⁴. Il s'agit là de la promotion d'une langue administrative curiale dominante, correspondant à la réélaboration sous une forme prestigieuse et médiatisée de parlers diffusés au sein d'une large partie d'un royaume⁴⁵, promotion qui renvoie au problème, situé à l'opposé théorique de l'impérialisation du langage, de l'équation idéologique entre une *lingua* et une *natio*. Le castillan aurait été utilisé comme langue de communication politique du royaume, parce qu'il était considéré comme le langage «naturel» de la majeure partie de ses habitants, tout comme le français, plus «clair» et accessible pour les populations du Nord et du centre de la France que le latin, tout comme le portugais, langue du Portugal, comme, plus tard, l'anglais en Angleterre... l'enchevêtrement des populations dans certaines parties de l'Europe centrale, comme la Hongrie, aurait empêché ou retardé un tel phénomène, précurseur de l'homogénéisation linguistique infiniment plus radicale des XIX^e et XX^e siècles⁴⁶.

Avec cette élaboration de langues administratives, politiques et curiales «proto-nationales», nous voilà en apparence revenus à la vieille vision téléologique de l'équivalence entre la langue pro-

⁴⁴ Sur la naissance du castillan de chancellerie, cfr. M. Castillo-Luch, *Tel fils tel père. Ferdinand III dans le processus de planification du castillan (Étude linguistique du Fuero juzgo)*, Mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches, Paris Sorbonne, 2011.

⁴⁵ Le royaume de Castille dans son extension de la seconde moitié du XIII^e siècle inclut à côté d'une part considérable de castillanophones des populations bascophones, et locutrices d'autres idiomes romans (galégo-portugais, asturo-léonais...), il est donc beaucoup moins homogène que celui du Portugal. Les deux royaumes contiennent par ailleurs des minorités musulmanes qui n'ont été que progressivement romanisées, et donc une proportion non négligeable d'arabophones à la fin du XIII^e siècle.

⁴⁶ Sur le multilinguisme dans la Hongrie médiévale, cfr. J. M. Bak, *A Kingdom of Many Languages. Linguistic Pluralism in Medieval Hungary*, in *Multilingualism in the middle Ages and Early modern Ages*, cur. A. Classen, Berlin-Boston 2016, pp. 165-176 (Fundamentals of medieval and early modern culture, 17).

to-nationale et le royaume, à l'opposé de la pensée impérialisante du «roi de langues». En fait, la recherche a accumulé assez d'éléments au cours de ces dernières décennies pour faire comprendre que le problème doit être repris sur des bases différentes, non téléologiques, mais faisant toute sa part à la réflexion sur les conceptualisations politiques et juridiques du langage au Moyen Âge et à l'époque moderne.

Les termes de *lingua* et de *natio* se révèlent ainsi souvent interchangeable, au bas Moyen Âge, voire encore à l'époque moderne, mais pas dans le sens pour nous intuitif ou une langue signifierait automatiquement une nation. L'invocation de la «langue» ne correspond en effet pas toujours à une réalité linguistique précise, ni même linguistique. Nous ne sommes pas encore arrivés à une perception parfaitement claire de ce que voulaient dire les hommes du XIII^e ou du XIV^e siècle en parlant de *lingua* dans le sens de *natio*, probablement parce que l'usage du terme était en fait ambigu. Quand Édouard III accuse dans une période latine fameuse Philippe IV le Bel de vouloir détruire la *lingua anglicana*, lors des guerres franco-anglaises des années 1290, il parle ainsi peut-être en fait plus des hommes peuplant le royaume d'Angleterre, de la *lingua* au sens de *natio*, que de la langue anglaise elle-même⁴⁷. Avec l'ordre de Rhodes, puis de Malte, nous rencontrons un cas-limite dans l'usage de ce terme de *lingua*, quand les huit «langues» de l'ordre (Auvergne, Provence, France, Italie, Angleterre, Castille, Allemagne, Aragon) symbolisent au XVII^e siècle des divisions territoriales européennes n'entretenant que des rapports très lointains, ou nuls, avec de véritables divisions linguistiques⁴⁸. L'invocation de la *lingua* peut donc être détachée

⁴⁷ La lecture classique de cette source, assimilant le terme de *lingua* à une référence à l'anglais se retrouve après bien d'autre dans C. Fletcher, *Langue et nation en Angleterre à la fin du Moyen Âge*, «Revue Française d'Histoire des Idées politiques», 36 (2012), pp. 233-252. Pour un point de vue relativisant, voire niant cette équivalence à propos de la même source, cfr. J.-M. Moeglin, 'Détruire la langue anglaise'. *Philologie et histoire*, in *Amicorum societas. Mélanges offerts à François Dolbeau pour son 65^e anniversaire*, cur. J. Elfassy, C. Lanéry, A.-M. Turcan-Verkerk, Firenze 2013, pp. 473-484.

⁴⁸ Sur l'organisation de l'ordre des Hospitaliers, puis de Malte, en «langues», sur une base géographique n'évoquant que d'assez loin une quelconque structuration proto-nationale fondée sur une communauté linguistique (selon le même principe que les divisions universitaires en na-

de la pensée linguistique. On devine pourtant souvent l'association tendancielle par les lettrés ou d'autres élites d'une variété linguistique précise à une *natio*, mais selon des modalités très différentes du binôme langue-nation romantique et contemporain pour les siècles qui nous concernent. Pour éviter tout anachronisme, il faut revisiter au cas par cas les narrations concernant l'avènement et la promotion (ou la décadence) de langues de prestige cultivées à fins de communications politique et/ou courtoise dans un espace institutionnel (royaume) ou géographique donné (Méditerranée, mer du Nord, Baltique, plaines est-européennes). Il s'agit en effet chaque fois de mesurer ce que la promotion de divers langages au rang de langue administrative (au sens large: politique, juridique), et/ou de langue courtoise (au sens large de langue de la cour, de langue des élites lettrées, nobles, urbaines...) a pu signifier par rapport à la construction d'ensembles étatiques ou paraétatiques au cours du bas Moyen Âge et de l'époque moderne. Si le concept médiéval et moderne de *natio* n'a que très peu à voir avec la nation de l'ère contemporaine, il est ainsi normal que la *natio* croate ou hongroise associe un certain type de bilinguisme ou de plurilinguisme souple latin/langues modernes à l'appartenance de sa classe dirigeante à une *natio*, pensée comme un corps d'élite aristocratique légitimant l'existence institutionnelle d'un espace étatique, ou légitimé par celui-ci. L'imbrication institutionnelle d'une *natio* dans une autre peut ainsi coïncider avec des phénomènes complexes de multilinguisme. Ainsi en va-t-il des Zrínyi/Zrinski, magnats croato-hongrois cultivant au XVII^e siècle à la fois le latin, le hongrois et le croate, tout en se servant régulièrement de l'italien, parce qu'ils vivent dans un espace qui relève à la fois de la Couronne de Hon-

tions à Paris ou à Bologne au Moyen Âge), cfr. par exemple J.-M. Roger, *L'ordre de Malte et la gestion de ses biens en France du milieu du XVI^e siècle à la révolution*, «Flaran» 6 (1984), pp. 169-205, dont les commentaires à ce sujet montrent que la plupart des chercheurs modernistes rétroprojettent sur le Moyen Âge une logique linguistique sous-jacente à ces divisions qui est en fait loin d'exister. Les huit «langues» étaient en 1462 la Provence, la France, l'Italie, l'Angleterre, la Castille, l'Aragon, l'Allemagne, et l'Auvergne. Nous sommes ici dans un registre où «langue» évoque plus les usages traditionnels du terme «nation» qu'une quelconque référence linguistique.

grie, du *regnum Croatiae*, et des pays Habsbourg marqués par l'usage de l'allemand et de l'italien⁴⁹.

Eu égard aux discussions actuelles sur le caractère plus ou moins étatique et unitaire de constructions politiques longtemps pensées comme des États, il semble donc normal de remettre en question l'existence de politiques linguistiques au sens moderne du terme. Si les ducs Valois de Bourgogne n'ont pas vraiment régné sur un État, mais plutôt sur un ensemble plus ou moins structuré de territoires, ont-ils véritablement possédé une telle politique⁵⁰? L'effort de Dante pour penser l'italien en termes de langue aulique ne repose-t-il pas précisément sur la constatation de l'absence d'une cour italienne unifiée⁵¹? Et si les nouveaux empires océaniques, portugais ou espagnol, du XVI^e siècle, sont des constructions politiques et idéologiques radicalement diffé-

⁴⁹ Nicolas Zrinyi (croate Nikola Zrinski, hongrois Zrínyi Miklós 1620-1664) est un fameux lettré et homme de guerre de cette grande famille essentiellement possessionnée en Croatie occidentale (*regnum Croatiae*), mais avec des biens non négligeables en Hongrie du Sud-Ouest (la Croatie, royaume dépendant de la Hongrie, était incluse dans le concept de *Corona Sancti Stephani*), et surtout connu pour ses œuvres hongroises, dont son poème épique sur la défense de Szigetvár glorifiant les exploits de son grand-père, l'un des monuments de la littérature hongroise d'époque moderne. Son frère cadet Pierre Zrinyi (croate Petar Zrinski, hongrois Zrínyi Péter, 1621-1671) traduisit l'épopée de son frère aîné en croate. Ces choix linguistiques semblent liés à la géographie de leurs possessions (Michel possède les terres hongroises des Zrinyi). L'étude de la vie et des activités d'écriture de ces familles montre un plurilinguisme faisant la part belle au latin, avec comme langues vernaculaires internationales dominantes l'italien et l'allemand, et comme langues vernaculaires locales le hongrois et le croate. La culture linguistique réelle transcende les frontières «nationales» symbolisées par les limites des *regna*; l'idéologie linguistique véhiculée par ces milieux de haute noblesse épouse en partie ces frontières en magnifiant une langue symbolique d'un espace (hongrois, croate), avec un effet performatif, quand ce symbolisme aboutit à des travaux d'écriture de grande ampleur. Cfr. sur à présent sur cette production en français Miklós Zrínyi, *La Zrinyade ou le Péril de Sziget, épopée baroque du XVII^e siècle*, cur. J.-L. Vallin, Villeneuve-d'Asq 2015.

⁵⁰ Pour une interrogation sur le caractère d'État de l'édifice dynastique bâti par les ducs de Bourgogne de la fin du XIV^e siècle à 1476, faisant la part belle à l'histoire de la communication (sous toutes ses formes), cfr. É. Lecuppre-Desjardin, *Le Royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV^e-XV^e siècle)*, Paris 2016.

⁵¹ *De vulgari eloquentia* ed. cit., I, XVIII [2-5], pp. 128-131.

rentes des constructions coloniales du XIX^e siècle, doit-on parler dans leurs cas d'une politique linguistique impériale, et comment faut-il l'apprécier pour donner leur juste poids aux tentatives de grammatisation des langues des territoires dominées (avec la traduction de textes latins classiques ou chrétiens dans différentes langues «indigènes», potentiellement dotées d'un statut local prestigieux, comme le quechua ou le nahuatl, dans les collèges jésuites), ou à l'utilisation conjointe des langues modernes européennes et du latin dans ces espaces⁵²?

Le caractère «impérialisant» d'une culture linguistique médiévale ou moderne se juge sans doute en définitive par une multiplicité de critères, plutôt que par la reconstruction au forceps d'une idéologie linguistique dont nous n'avons pas toujours des traces univoques et qui risque, dans bien des cas, d'être «inventée» par le chercheur moderne à partir de ses propres idées. Le maintien du latin en position de force comme référence impériale n'a-t-il pas dépendu à la fois de son aspect de langue impériale héritée, de sa position de langue de la vérité catholique, et de son caractère de langue d'un droit civil d'abord considéré comme un droit impérial? La promotion administrative de l'allemand dans les possessions des Habsbourg, à la fin du XVIII^e siècle, n'a-t-elle pas résulté d'un triple calcul? Elle semble en effet avoir été liée aussi bien au nombre de colons et d'officiers allemands envoyés dans les espaces reconquis sur les Ottomans, qu'au statut de l'allemand, langue des élites urbaines dans l'ensemble de cet espace, ou qu'au prestige second que le haut-allemand s'était peu à peu taillé dans la Mitteleuropa comme «langue impériale», et comme langue de culture, alors même qu'il s'agissait d'administrer des espaces en grande partie situés en dehors de l'Empire⁵³. Les

⁵² Voir par exemple sur ces traductions savantes dans le contexte des premiers grands collèges ibériques d'Outre-Atlantique A. Laird, *A mirror for Mexican Princes: Reconsidering the Context and Latin Source for the Nahuatl Translation of Aesop's Fables*, in *Brief Forms in Medieval and Renaissance Hispanic Literature*, cur. B. Taylor, A. Coroleu, Cambridge 2017, pp. 132-167.

⁵³ Sur la politique linguistique de Marie-Thérèse et Joseph II dans les possessions Habsbourg en Europe centrale, particulièrement du point de vue de l'enseignement, cfr. U. Eder, «*Auf die mehrere Ausbreitung der deutschen Sprache soll fürgedacht werden*». *Deutsch als Fremd- und Zweitsprache im Unterrichtssystem der Donaumonarchie zur Regierungszeit Maria Theresias und Josephs II*,

tentatives d'impérialiser les langues «proto-nationales», en les latinisant lexicalement ou stylistiquement, ne furent-elles pas le résultat d'un mouvement sociolinguistique inévitable (dans la mesure où le latin était le modèle de toute grammatisation) autant que d'une volonté assumée? Et la gestion symbolique des polyglossies de cour, ou des enchevêtrements de langues sur les territoires des différents royaumes (gestion qui n'a pas toujours existé, et a rarement englobé tous les langages d'un espace monarchique donné), n'a-t-elle pas correspondu à une volonté de structurer de manière programmatique une polyglossie qui était de toute manière présente? Il faut sans doute réfléchir à l'intrication des politiques linguistiques réelles, et des miroirs idéologiques destinés à justifier des mouvements en partie seulement contrôlés, comme le fut la description d'une éducation linguistique idéale des princes de l'Empire dans la bulle d'or de 1356...

Le programme *Imperialiter* étant un programme d'expérimentation, il ne s'est pas agi durant la rencontre de Madrid dont ce livre est dérivé d'arriver à des conclusions, mais plutôt d'explorer des pistes. Il fallait examiner dans quelle mesure et jusqu'à quel point certaines manifestations linguistiques d'un long bas Moyen Âge ou d'une très longue première modernité (1100-1700/1790⁵⁴) ont pu refléter une «impérialité seconde» dans les royaumes de la chrétienté. Il n'est toutefois pas sûr que la dimension impériale ait été dominante, voire présente, dans la majeure partie des tentatives d'appriivoiser ou de promouvoir des langues faites par les struc-

Innsbruck 2006 (Theorie und Praxis-Österreichische Beiträge zu Deutsch als Fremdsprache, 9, s. B), étude d'autant plus intéressante qu'elle montre les débuts de la transition, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, entre une gestion par le pouvoir de la communication s'intéressant relativement peu aux formes d'enseignement des langues vernaculaires, et une gestion moderne, annonciatrice des évolutions du XIX^e siècle, planifiant cet enseignement (ici en contexte plurilingue extrêmement diversifié).

⁵⁴ Le programme «Imperialiter. Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens (XII^e-XVII^e siècles)» a pour limite théorique 1700, mais la prise en compte des cultures linguistiques conduit à reporter la limite de l'étude à la fin du XVIII^e siècle, l'association entre nationalisme et linguistique se cristallisant à l'époque de la Révolution française, créant ainsi une barrière nette entre l'avant et l'après 1789, au moins au niveau des idéologies linguistiques. L'inclusion de l'article de Benjamin Landais dans ce dossier souligne l'intérêt d'envisager les cultures linguistiques jusqu'à cette date avancée.

tures politiques des XII^e-XVII^e siècles royales, princières ou autres ayant vocation à entrer dans une logique d'«impérialité seconde». Au lecteur de se faire une opinion sur le degré d'impérialité, première ou seconde, de ces Babel linguistiques que furent la plupart des constructions politiques monarchiques du Moyen Âge et de l'époque moderne évoquées dans les pages qui vont suivre.

BENOÎT GRÉVIN

*Ampleur et limite d'une impérialisation:
les modèles rhétoriques impériaux et leurs réemplois royaux en
Europe occidentale et centrale (fin XIII^e-début XV^e siècle)*

Importance and limits of an «imperialization»: imperial rhetorical models and their royal re-use in Western and Central Europe (late 13th-early 15th century).

Abstract: As many examples demonstrate, the so-called Letters of Petrus de Vineia, a collection of documents from the chancery of emperor Frederick II and his sons Conrad IV and Manfred, were used for various purposes during two centuries by clerks at the service of the royal powers in many parts of Europe. From Sweden to Aragon, from England to Poland, from France to Hungary, this «imperial rhetoric» of the late Hohenstaufen had become a fashionable tool used to create a state-language with an imperial flavour. A survey of this phenomenon underlines its constitutive ambiguity, since this imperialized royal rhetoric was also depending on papal stylistic devices.

Keywords: Rhetoric; State letters; Sicilian Kingdom; Papacy; *Ars dictaminis*

1. La naissance paradoxale d'une collection de modèles d'écriture impériaux: les Lettres de Pierre de la Vigne entre les chancelleries sicilienne et pontificale

Il est un domaine de l'histoire stylistique de l'Europe médiévale où «l'impérialisation» des pouvoirs européens non directement dépendant de l'Empire (sous ses versions «germanique» et byzantine), et notamment des royaumes d'Aragon, de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Suède et de Pologne, peut être retracée de manière «philologique». Ce domaine, c'est celui de la rhétorique de majesté des États monarchiques déployée dans le langage latin (ou imité du latin) partagé par les diverses chancelleries royales du bas Moyen Âge, entre la fin du XIII^e et le milieu du XV^e siècle. Un hasard de l'histoire facilite cette démarche. La majorité des monarchies de l'Europe catholique a directement

imité à partir des années 1280/1300 la rhétorique impériale développée à la cour de Frédéric II Hohenstaufen (roi de Sicile de 1194-1250, roi des Romains puis empereur de 1212 à 1250), puis à celle de son fils, le roi de Sicile et roi des Romains Conrad IV (mort en 1254), pour une raison simple. Cette rhétorique, destinée à magnifier le pouvoir de ces membres de la dynastie Hohenstaufen, à la fois souverains de l'Empire, rois de Sicile et rois titulaires de Jérusalem, avait été recueillie après leur disparition dans des collections de lettres et d'actes retravaillés pour servir de modèles d'écriture et aider les futurs notaires dans la rédaction de documents similaires. Ces collections eurent une gestation complexe et encore débattue, qui couvrit sans doute une bonne partie de la seconde moitié du XIII^e siècle, et impliqua probablement de nombreux acteurs, héritiers à un titre ou à un autre des pratiques de la chancellerie impériale-sicilienne. De nombreux modèles alternatifs furent élaborés durant ce laps de temps, peut-être sous forme de cahiers ou de prototypes avant même la chute des Hohenstaufen, dans la Sicile de Manfred (héritier des pratiques de son père et de son demi-frère, mais qui ne disposait plus d'une légitimité impériale), et bien après la fin de ces derniers, en Italie et peut-être en France (années 1266-1300).

Les diverses collections lancées sur le marché à l'issue de cette gestation encore en cours de reconstitution furent le plus souvent diffusées sous le nom de *Litterae, dictamina* ou *summa dictaminis* de Pierre de la Vigne (parfois aussi de *Litterae* ou *Querimonia Friderici II*)¹. Elles reprenaient le nom du logothète et grand-juge de Fré-

¹ Sur les *Lettres* de Pierre de la Vigne dans leurs diverses formes et les conditions complexes de leur gestation, depuis la création des lettres et actes isolés qui y ont conflué jusqu'au lancement des différentes formes organisées ou non organisées en livres, cfr. H. M. Schaller, *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Petrus de Vineia*, Hannover 2002 (MGH Hilfsmittel, 18), catalogue des manuscrits; *L'Epistolario di Pier della Vigna*, dir. E. D'Angelo, ed. A. Boccia, E. D'Angelo, T. De Angelis, F. Delle Donne, R. Gamberini, Ariano Irpino 2014 (Fonti e studi, nuova serie, I), édition non définitive de la «petite collection en six livres», la plus diffusée; M. Thumser, *Petrus de Vineia im Königreich Sizilien. Zu Ursprung und Genese der Briefsammlung*, «Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung», 123 (2015), pp. 40-48; K. Borchardt, *Kaiser Friedrich II., Petrus de Vineia und die nach ihm benannten Mustersammlungen*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 70 (2014), pp. 541-594; F. Delle Donne, *Alle origini della organizzazione in summa delle epistole di Pier della Vigna*, in *Der*

déric II, dirigeant *de facto* de la chancellerie sicilienne dans les dernières décennies du règne, dont le talent rédactionnel, l'ascension et la chute en février 1249 avait fait une légende, comme l'atteste le rôle que lui donne Dante dans l'*Enfer* au début du XIV^e siècle. Derrière cette autorité prestigieuse se dissimulaient toutefois les pratiques rhétoriques d'une chancellerie entière, comme le prouve l'insertion dans les différentes versions de ces collections dites de Pierre de la Vigne de nombreuses lettres composées après février 1249, non moins que l'attribution de certains des textes à d'autres acteurs de la cour de Frédéric II dans certains manuscrits fiables².

Dans le cas des *Lettres* de Pierre de la Vigne, la création de ces collections n'a pas seulement dérivé d'un désir de modéliser un savoir rhétorique lié au fonctionnement communicationnel et administratif de la cour impériale-sicilienne, même si le caractère fonctionnel de ces collections semble indéniable. Sous leurs formes les plus diffusées (grande et petite collections en six livres), les *Lettres* de Pierre de la Vigne sont en effet organisées par livres formant des regroupements typologiques (manifestes politiques, souvent à coloration antipapale, lettres en rapport

mittelalterliche Brief zwischen Norm und Praxis, cur. B. Grévin, F. Hartmann, Wien-Köln-Weimar 2020 (Beihefte zum Archiv für Kulturgeschichte, 92), pp. 69-86, qui donne le point le plus récent sur la reconstitution des premières étapes de gestion de ces collections. Ces travaux ont pour base l'essai fondateur mais désormais dépassé de H. M. Schaller, *Zur Entstehung der sogenannten Briefsammlung des Petrus de Vineia*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 12 (1956), pp. 114-159.

² C'est en particulier le cas du manuscrit dit Fitalia de Palerme, qui attribue certains textes également contenus dans la collection «classique» (dite petite collection en six livres) à maître Salvus ou à Taddeo da Suessa. Le contenu de cette collection hybride, comprenant à la fois nombre de lettres ayant conflué dans les collections organisées en livres des *Lettres* de Pierre de la Vigne et des *dictamina* de circulation bien plus rare, est désormais publié dans *I dictamina del Codice Fitalia (Palermo, Società siciliana per la storia patria, ms. I. B. 25). Tra retorica, letteratura e storia*, ed. P. Colletta, F. Delle Donne, B. Grévin, Firenze 2022 (Edizione nazionale dei testi mediolatini d'Italia, 62). Nous savons par ailleurs que certains des textes de la collection classique, comme l'éloge de Pierre de la Vigne PdV III, 35, ont été composés par Nicola da Rocca *senior*, son disciple, pour lequel cfr. Nicola da Rocca, *Epistolae*, ed. F. Delle Donne, Firenze 2003 (Edizione nazionale dei testi mediolatini, 9).

avec la guerre, lettres diverses et jeux littéraires, lettres de consolation, correspondance administrative et judiciaire, privilèges solennels). À l'intérieur de ces regroupements, des sous-ensembles concentrent des lettres à la thématique voisine (par exemple des lettres en rapport avec le *studium* de Naples et son fonctionnement, ou dans un autre genre, des lettres d'invective ou de reproche du pouvoir impérial aux cardinaux³). Les recueils étaient donc pensés pour que leurs futurs utilisateurs, éventuellement appuyés sur des tables des matières ouvrant chacune des sections⁴, pussent facilement trouver des séries de documents à imiter en fonction du genre de lettre ou d'actes qu'ils souhaitaient créer.

La création progressive par sélection textuelle de la *summa dictaminis* de Pierre de la Vigne a toutefois été faite dans une optique à la fois fonctionnelle et mémorielle, qui porte la marque des circonstances particulières de sa gestation, à l'issue du très long conflit à la fois rhétorique, politique et militaire qui opposa les derniers Hohenstaufen à la papauté. L'organisation à la même époque, dans les mêmes milieux, et selon les mêmes logiques de collections de rhétorique papale extraordinairement voisines par certains aspects des *Lettres* de Pierre de la Vigne, montre que les milieux professionnels à l'œuvre derrière ces travaux de sélection et de compilation souhaitaient créer des collections qui reflèteraient l'antagonisme entre l'Empire des derniers Hohenstaufen et la papauté théocratique d'Honorius III, Grégoire IV, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV. La *summa dictaminis* (recueil de *dictamina*, ou lettres et actes modélisés selon les règles de l'*ars dictaminis*) dite de Thomas de Capoue, qui regroupe des lettres et actes écrits au nom d'Innocent III, Honorius III et Grégoire IX, et des documents liés à l'activité personnelle du cardinal Thomas de Capoue, grand styliste papal de la première moitié du XIII^e siècle (ainsi que des documents postérieurs), a ainsi été

³ Sur les lettres en rapport avec le *studium* de Naples, cfr. F. Delle Donne, «*Per scientiarum haustum et seminarium doctrinarum*». *Storia dello Studium di Napoli in età sveva*, Bari 2010 (= Id., «*Per scientiarum haustum et seminarium doctrinarum*»: edizione e studio dei documenti relativi allo Studium di Napoli in età sveva, «*Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medioevo*», 111, 2009, pp. 101-225).

⁴ C'est par exemple le cas du ms. BnF lat. 8563, qui sert de base à l'édition *L'Epistolario* cit., et qui offre une table des rubriques en introduction à chacun des six livres.

organisée selon une logique similaire à celle de Pierre de la Vigne, pour ainsi dire en miroir⁵. Le premier de ses dix livres comprend en effet de grandes lettres politiques papales illustrant notamment les tensions avec l'Empire, tout comme le premier livre des collections organisées en livres des *Lettres* de Pierre de la Vigne rassemble une majorité de documents illustrant la lutte de l'Empire «sicilianisé» de Frédéric II avec la papauté. Les quatrième livres des *Lettres* de Pierre de la Vigne et de la *summa* de Thomas de Capoue regroupent tous deux des lettres de consolation, ou des textes assimilés à ce genre. Une *summa dictaminis* papale ou «pseudo-papale» un peu différente, réalisée dans la décennie 1260 (probablement achevée pendant la vacance papale de 1268-1271) par le *scriiniarius* papal Riccardo da Pofi, reprend les mêmes principes tout en offrant une organisation encore plus analytique. Le recueil de lettres de Riccardo da Pofi, mélange de lettres papales authentiques, de lettres retravaillées, et de modèles inventés pour les besoins de la cause, offre une organisation thématique en quarante-et-un livres, en fonction des genres des documents⁶. Or ces deux recueils papaux, qui furent les plus populaires du genre dans l'Europe de la fin du XIII^e et du XIV^e siècle et les lettres de Pierre

⁵ Sur la *Summa* de Thomas de Capoue, cfr. H. M. Schaller, *Studien zur Briefsammlung des Kardinals Thomas von Capua*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 21 (1965), pp. 371-518. La pré-édition électronique, *Die Briefsammlung des Thomas von Capua*, ed. J. Frohmann-M. Thumser. Aus den nachgelassenen Unterlagen von Emmy Heller und Hans Martin Schaller, MGH, 2011 (en ligne), ainsi que le catalogue des manuscrits M. Thumser, K. Stöbener, *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Thomas von Capua*, auf Grundlage der Vorarbeiten von Hans Martin Schaller, Wiesbaden 2017 (MGH Hilfsmittel, 30).

⁶ Sur la *summa* de Riccardo da Pofi, la moins connue des trois, car encore presque totalement inédite, et la plus ambiguë d'un point de vue typologique, car elle comprend de vraies lettres papales, des lettres papales retravaillées et des lettres papales inventées, cfr. P. Herde, *Aspetti retorici dell'epistolario di Riccardo da Pofi: documenti papali autentici o esercitazioni letterarie?* in *Dall' «ars dictaminis» al preumanesimo? Per un profilo letterario del secolo XIII*, cur. F. Delle Donne, F. Santi, Firenze 2013, pp. 117-141 ainsi qu'Id., *Authentische Urkunde oder Stilübung? Papsturkunden in der Briefsammlung des Richard von Pofi*, in *Kuriale Briefkultur im späteren Mittelalter. Gestaltung - Überlieferung - Rezeption*, cur. A. Fischer, M. Thumser, T. Broser, Cologne-Weimar-Vienne 2015, pp. 179-200. Le travail fondateur d'E. Batzer, *Zur Kenntnis der Formularsammlung des Richard von Pofi*, Heidelberg 1910, n'offre qu'un registre.

de la Vigne, qui eurent une diffusion encore plus large, ne partagent pas seulement une même organisation thématique. Ils possèdent en partie une même tradition manuscrite (deux des trois, voire les trois recueils se trouvent souvent dans les mêmes manuscrits au XIV^e siècle)⁷. Enfin, ils reflètent une même idéologie stylistique, lié à leur milieu d'origine. Sans rentrer dans les détails d'une histoire complexe, on peut expliquer cette quasi-osmose, *a priori* étonnante si on se souvient que la cour impériale-sicilienne de Frédéric II et Conrad IV et la Curie papale furent des adversaires acharnés pendant une bonne partie de la période concernée (années 1227-1231, 1239-1254). Les deux cours recrutèrent en effet à l'époque leurs techniciens de l'écrit dans le même bassin géographique, les mêmes centres de savoir, voire les mêmes familles. Les forces vives de la chancellerie de Frédéric II et Conrad IV consistaient, comme celles de la chancellerie de leurs adversaires papaux, dans des dynasties de notaires campaniens, provenant en majorité des bourgs formant une couronne autour du Mont-Cassin et de la région de Capoue (soit du sud du Latium et du nord de la Campanie actuels). La cohésion de ce milieu professionnel transcendait l'antagonisme entre les deux cours⁸. Ce fait explique que la gestation des *Lettres* de Pierre de la Vigne semble avoir été favorisée, sinon soutenue, dans sa phase la plus critique (seconde partie des années 1260) par des membres de la cour papale qui protégeaient ce réseau de techniciens de l'écrit. Le cardinal Giordano da Terracina, en particulier, lui-même excel-

⁷ Cfr. sur cette intersection Schaller, *Handschriftenverzeichnis* cit., pp. 469-470 (comptabilisation des vingt-quatre manuscrits contenant à la fois les *Lettres* de Pierre de la Vigne sous une forme ou une autre et les lettres de la *summa* de Riccardo da Pofi); Stöbener-Thumser *Handschriftenverzeichnis* cit., p. 18 (*idem* pour la *summa* de Thomas de Capoue). Le ms. Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Barb. Lat. 1948, probablement français, est un bon exemple de «super-*summa*» incluant les trois *summae*.

⁸ Sur ce milieu, cfr. en particulier Nicola da Rocca, *Epistolae* cit., introduction; *Una silloge epistolare della seconda metà del XIII secolo*, ed. F. Delle Donne, Florence 2007 (Edizione nazionale dei testi mediolatini, 19); Id., *Le dictamen capouan: écoles rhétoriques et conventions historiographiques*, in *Le dictamen dans tous ses états. Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'ars dictaminis (XI^e-XV^e siècle)*, cur. B. Grévin, A.-M. Turcan-Verkerk, Turnhout 2015 (Bibliothèque d'Histoire Culturelle du Moyen Âge, 16), pp. 191-207; B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e -XIV^e siècle)*, Rome 2008, pp. 263-417.

lent *dictator* (compositeur de lettres selon les règles de l'*ars dictaminis*), semble lié à la réorganisation des séries contenues dans les collections de Thomas de Capoue, peut-être parfois complétées par des lettres de son cru. Dans le même temps, il protégea Riccardo da Pofi, mais aussi la famille da Rocca, héritière directe des traditions liées à Pierre de la Vigne. Giordano donna sans doute l'impulsion décisive au gigantesque travail de compilation ou de réorganisation de collections de lettres papales et impériales qui aboutit après sa mort, survenue en 1269⁹, au lancement sur le marché du livre de ces divers collections.

Cette longue introduction, et ce détour par les milieux gravitant autour de la Curie, étaient nécessaires pour faire mieux comprendre une partie des paradoxes au cœur de la naissance et du succès européen des collections «impériales» de *Lettres* dites de Pierre de la Vigne. Celles-ci sont certes nées au centre de la machinerie impériale, mais elles reflètent une rhétorique du pouvoir qui s'est créée à un moment particulier de l'histoire de l'Empire: celui où il a vécu en symbiose avec le royaume de Sicile. D'un point de vue institutionnel et rhétorique, cette association (qui n'était pas une fusion, la papauté ayant imposé à Frédéric II de maintenir l'indépendance juridique de la Sicile par rapport à l'Empire) a certainement facilité la création d'une rhétorique d'État réutilisable par d'autres pouvoirs royaux. La chancellerie impériale des prédécesseurs de Frédéric II était en fait embryonnaire (parler d'une chancellerie institutionnalisée, en imaginant

⁹ Sur le cardinal Giordano Pironti di Terracina, cfr. M. T. Carciogna, *Pironti, Giordano*, in *Dizionario Biografico degli Italiani*, 84, 2015, ainsi que N. Vincent, *The will of Giordano Pironti, Cardinal Deacon of S.S. Cosma e Damiano (D. 1269)*, «Rivista di storia della Chiesa in Italia», 67 (2013), pp. 373-396, qui montre les connexions étroites entre Giordano et Riccardo da Pofi, lequel joua un rôle actif dans l'exécution de son testament. Les lettres de Giordano sont dispersées entre la version classique des lettres de Thomas de Capoue qu'elles ont parasité (dans une proportion probablement faible), un *certamen* échangé entre lui et Jean de Capoue, transmis par une tradition différente, et édité dans P. Sambin, *Un certamen dettatorio tra due notai pontifici (1260)*, Rome 1955, et les dossiers de correspondance de la famille Da Rocca édités dans Nicola da Rocca, *Epistolae* cit. Elles mériteraient d'être regroupées dans un volume pour redonner son importance à cette figure centrale de la chancellerie papale et du milieu des *dictatores* campaniens.

un ensemble de bureaux d'écriture, peuplés par de nombreux notaires, serait une erreur dans le cas des empereurs allemands du XII^e siècle, qui s'appuient sur des forces de travail extrêmement restreintes pour écrire leurs actes¹⁰). C'est la greffe de l'idéologie impériale sur les organes bien rodés et plus étoffés de la chancellerie du royaume de Sicile, disposant déjà d'une solide tradition étatique, qui a permis l'affirmation d'un style de l'État impérial-sicilien.

La naissance de ce style est toutefois étroitement liée, en dépit de facteurs autonomisants, au rayonnement des techniques d'écriture de la papauté rivale de l'âge théocratique (probablement en grande partie à cause de l'origine majoritairement campanienne des notaires employés par la chancellerie sicilienne durant les deux premiers tiers du XIII^e siècle). La compilation des *Lettres* de Pierre de la Vigne qui s'opère après 1254 se fait, on l'a vu, selon une logique dialectique, qui associe «en miroir» les textes papaux et «impériaux-siciliens». Les textes ainsi compilés seront même, dans bien des cas, diffusés ensemble, dans des regroupements de *summae* (des «super-sommes») sur le marché européen¹¹. Cette histoire en partie couplée ne tient pas seulement à l'accident créé par le déplacement, pour une génération et demi, du centre de l'Empire vers la méditerranée, et plus précisément, vers une Italie «impériale» frédéricienne dont les pôles furent Capoue, Naples, Foggia et Melfi, bien plus que Palerme, durant la seconde partie du règne de Frédéric II, et qui se trouvait donc toute proche des centres du pouvoir papal. Elle dépend également de la conception que les théoriciens de la rhétorique épistolaire et du latin de majesté se faisaient de la perfection stylistique.

Les notaires siciliens et papaux de l'âge de Frédéric II pensaient leurs créations dans l'optique de l'*ars dictaminis*, «art de la rédaction [ornée]», inventé cent cinquante ans plus tôt dans l'orbite du Mont-Cassin (déjà, à l'époque, dans l'optique de la Querelle des Investitures). Or l'*ars dictaminis*, qui se focalisait sur l'écriture des lettres et des actes assimilés à des lettres, offrait une mo-

¹⁰ Cfr. sur ce point T. Reuvekamp-Felber, *Volksprache zwischen Stift und Hof. Hofgeistliche in Literatur und Gesellschaft des 12. und 13. Jahrhunderts*, Cologne-Weimar-Vienne 2013 (Kölner Germanistische Studien, N. F., 4), en particulier pp. 27-33.

¹¹ Cfr. *supra*, note 7.

délisation des pratiques communicationnelles dépendante d'une pensée hiérarchique de la société¹². Une grande partie des traités théoriques et des collections de lettres présentait les techniques d'écriture, à commencer par l'adresse (*salutatio*), en descendant une double pyramide dont le sommet était occupé pour la hiérarchie ecclésiastique par le pape, et pour la hiérarchie laïque, par l'empereur¹³. La conception «en miroir» des lettres «impériales» de Pierre de la Vigne et des lettres papales de Thomas de Capoue répondait donc également à une idéologie stylistique, qui associait la fonction suprême des deux têtes de la chrétienté au *stylus supremus*, style parfait représentant la norme rédactionnelle ultime. Or l'*ars dictaminis*, après une ascension rapide durant un long XII^e siècle, était précisément arrivé à son apogée théorique et pratique au début du XIII^e siècle.

On peut donc dire que la création de grandes sommes rédactionnelles papales et impériales, les *summae dictaminis* regroupant des centaines de textes sélectionnés à partir de la pratique des chancelleries (ou parfois inventés pour les besoins de la cause), prêts à être imités par les notaires européens, et lancés sur le marché pour les premiers prototypes dans les années 1270-1280, a dépendu de la conjonction de trois facteurs:

- l'apogée et la stabilisation d'une doctrine stylistique de l'écriture officielle, liée à la pratique de chancelleries prestigieuses et désormais bien rôdées;

¹² Sur l'*ars dictaminis*, cfr. essentiellement M. Camargo, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout 1991 (Typologie des sources du Moyen Âge Occidental 60); le collectif *Le dictamen dans tous ses états* cit., ainsi qu'*Ars dictaminis. Handbuch der mittelalterlichen Briefstillehre*, cur. B. Grévin, F. Hartmann, Stuttgart 2019 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 65). Pour la question de la modélisation de la société par l'*ars*, cfr. en particulier F. Hartmann, *Ars dictaminis. Briefsteller und verbale Kommunikation in den italienischen Stadtkommunen des 11. bis 13. Jahrhunderts*, Ostfildern 2013 (*Mittelalter-Forschungen*, 44).

¹³ Pour les *salutationes*, cfr. C. D. Lanham, «*Salutatio*» *Formulas in Latin letters to 1200: syntax, style and theory*, München 1975, ainsi que plus récemment G. Voltolina, *La Salutatio nel mondo religioso medievale da un'opera inedita della fine del XII secolo: le V Tabule salutationum di Boncompagno da Signa*, «*Benedictina*», 35 (1988), pp. 555-565; F. Delle Donne, *Le formule di saluto nella pratica epistolare medievale. La Summa salutationum di Milano e Parigi*, «*Filologia mediolatina*», 9 (2002), pp. 251-279; F. Bognini, «*Salutationes*» di origine biblica nei «*Precepta prosaici dictaminis*», «*Mittelateinisches Jahrbuch*», 43 (2008), pp. 47-57.

- la création accidentelle, liée au couplage, pour deux générations, de l'Empire et du royaume de Sicile, d'un champ socio-professionnel de compétences administratives et stylistiques commun au royaume de Sicile «impérialisé» et à la papauté;

- l'idée diffusée dans tout l'Occident, car liée à la doctrine stylistique latine la plus prestigieuse au XIII^e et au début du XIV^e siècle en ce qui concernait la communication épistolaire et la rédaction des actes, que les formes d'expression stylistiques associées aux fonctions papales et impériales étaient les plus parfaites, et devaient donc être imitées.

2. *Succès d'une impérialisation rhétorique. Les Lettres de Pierre de la Vigne dans les espaces royaux du long XIV^e siècle*

Cette mise au point était nécessaire pour comprendre à quel point la diffusion d'un «style impérial» dans l'Europe occidentale et centrale des années 1280-1450 a dépendu de facteurs plus complexes que la simple mise sur le marché d'un formulaire dépendant de la chancellerie impériale. Née aux marges de l'Empire (techniquement, hors de l'Empire), associée depuis ses débuts et dans quasiment toutes les phases de son histoire à l'idéologie stylistique papale, la collection de lettres / *summa dictaminis* dites de Pierre de la Vigne résume en elle-même une bonne partie des enjeux de l'étude sur les rapports entre «l'impérialité première» et «l'impérialité seconde», pour reprendre les termes définis par Annick Peters-Custot afin de différencier l'idéologie émanant directement des légitimités impériales, et celle de pouvoirs «institutionnellement» non impériaux, mais qui l'imitent¹⁴. Le modèle stylistique «impérial» le plus populaire du Moyen Âge finissant, le seul dont nous puissions suivre la diffusion hors de l'Empire sur un grand pied, s'élabore ainsi dès l'origine dans un royaume (certes alors associé à l'Empire, mais sans lui être inféodé), et dans une relation de quasi-gémellarité avec son concurrent papal (donc sous l'influence d'un modèle stylistique ecclésial). Nous examinerons vers la fin de cet article quelques conséquences de cette proximité.

¹⁴ Théorie développée dans le cadre du lancement du programme international de recherche «Imperialiter. Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens (XII^e-XVII^e siècles)».

Pour l'heure, envisageons brièvement les voies de diffusion de cette «rhétorique impérialisante» des *Lettres* de Pierre de la Vigne, dans et hors de l'Empire¹⁵.

2.1. *De l'Empire à ses marges: Germanie/Bohême, Italie du Nord, Italie centrale*

La réutilisation des recueils de *Lettres* de Pierre de la Vigne dans une optique directement impériale, et/ou à l'intérieur des cadres géographiques de l'Empire (royaume de Germanie, royaume de Bohême inféodé au royaume de Germanie, royaume d'Italie, royaume d'Arles) ne nous intéresse ici que secondairement. Nous pouvons la résumer en quelques phrases.

En Allemagne, cette rhétorique fut d'abord reprise sur un grand pied à la cour de Bohême, dans les dernières années du règne d'Otakar II (1253-1278), dont les prétentions impériales expliquent en partie l'intérêt pour ces formes à la cour de Prague, même si leur diffusion y est surtout due à l'arrivée de techniciens sud-italiens porteurs de cette tradition, à un moment de décollage politique, économique et culturel du royaume¹⁶. Différents indices suggèrent plus généralement la diffusion de ces modèles dans l'espace germanique dès la fin du XIII^e siècle, et leur succès

¹⁵ Cet examen reprend essentiellement les recherches présentées dans la seconde moitié de Grévin, *Rhétorique* cit., pp. 539-873, complétées pour la péninsule Ibérique dans B. Grévin, *Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique (XIII^e-XIV^e siècle)*, in *Le dictamen dans tous ses états* cit., pp. 519-532 et pour Byzance dans B. Grévin, *La correspondance en latin entre Byzance et l'Occident au XIII^e siècle. Vieilles questions et nouvelles pistes*, in *Byzance et l'Occident IV. Permanences et migrations*, cur. E. Egedi-Kovács, Budapest 2018, pp. 135-144. Cfr. également les nouveaux éléments dégagés pour l'Italie des années 1282-1400 depuis 2008 dans B. Grévin, *Tra Verona, Roma, Praga e Milano: nuove ricerche sul riuso delle Lettere di Pier della Vigna in contesto italiano (1310-1395)*, in *Le nuove frontiere del dictamen: tra epistolografia e Digital Humanities*, cur. E. Bartoli et alii, sous presse. Un article résumant les découvertes concernant la Scandinavie et la Pologne faites depuis 2008 est en cours d'élaboration.

¹⁶ Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval* cit., pp. 391-304 et 707-116, autour de la figure d'Enrico da Isernia, vecteur de cette tradition vers la Bohême des années 1270. Sur cet auteur, voir en particulier J. Nechutová, *Die lateinische Literatur des Mittelalters in Böhmen*, Köln-Weimar-Wien 2009, pp. 129-134.

est bien attesté au début du XIV^e siècle chez les techniciens de l'écrit au service de la cour d'Henri VII de Luxembourg ou de Louis de Bavière¹⁷. C'est néanmoins surtout à l'époque de Charles IV de Luxembourg (roi des Romains puis empereur en 1355-1378) que cette rhétorique trouve son champ d'activité «impérial» le plus grand, avec la création de nouvelles collections de lettres, de formulaires, et la mise au point des pratiques d'écritures magnifiant la cour impériale-royale de Prague, associées au nom de Johannes von Neumarkt, encore très dépendantes d'une imitation, à un siècle de distance, de la rhétorique de Frédéric II et Conrad IV¹⁸.

En Italie du Nord, partie de l'Empire (*regnum Italiae*), cette rhétorique est associée sans surprise à l'expression de l'idéologie gibeline de soutien à l'Empire, dès 1282, avec le manifeste de Guido di Montefeltro appelant en Romagne à la lutte contre les forces guelfes à la suite des Vêpres siciliennes¹⁹, et dans la décennie 1310, avec les pratiques en cours d'étude des notaires au service des premiers Scaligeri de Vérone²⁰. On trouve néanmoins d'autres formes de consommation de cette rhétorique impériale associées, elles, à des centres de pouvoir tendanciellement anti-impériaux, comme la Florence de l'âge de Dante. Des *volgarizzamenti* (traductions toscanes) d'anthologies de *Lettres* de Pierre de

¹⁷ Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 687-702.

¹⁸ *Ibi*, pp. 716-729.

¹⁹ Manifeste publié dans H. M. Schaller, *Ein Manifest des Grafen Guido von Montefeltro nach der Schlacht von Forlì (1. Mai 1282)*, in *Storiografia e storia. Studi in onore di Eugenio Dupré Theseider*, Roma 1974, pp. 669-287, reed. Id., *Stauferzeit. Ausgewählte Aufsätze*, Hannover, 1993 (MGH Schriften 38), pp. 423-442. L'utilisation de lettres de la tradition de Pierre de la Vigne (en fonction d'une sélection prouvant que le rédacteur n'emploie pas l'une des collections en cinq ou six livres) est explorée dans Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 786-795.

²⁰ Cfr. sur ce point Grévin, *Tra Verona* cit., ainsi que G. Bottari, *L'Aquila e la Scala. Una lettera di Alboino e Cangrande della Scala a Enrico VII*, «Archivum mentis. Studi di filologia e letteratura umanistica», 10 (2021), pp. 425-449, analysant avec des méthodologies légèrement différentes des documents inédits de la «chancellerie» des Scaligeri à l'époque de la descente d'Henri VII (1310-1313), présentés par G. M. Varanini, *Cancellerie in dialogo. Nuove testimonianze su Enrico VII di Lussemburgo, gli Scaligeri e i Ghibellini italiani*, in *Le lettere di Dante. Ambienti culturali, contesti storici e circolazione dei saperi*, cur. A. Montefusco, G. Milani, Berlin 2020 (Toscana bilingue. Storia sociale della traduzione medievale, 2), pp. 473-490.

la Vigne (dont les textes sont d'ailleurs couplés à des documents provenant de la somme papale de Thomas de Capoue) y voient le jour vers 1290. Ces collections proposent à leurs lecteurs un choix des documents politiques de l'ère de Frédéric II les plus spectaculaires, aménagés pour des modes de consommation particuliers, que l'on pourrait qualifier de «littéraires»²¹.

Dans un contexte politiquement ambigu, car au centre symbolique de la légitimité impériale, mais en dehors du *regnum Italiae*, et donc des limites théoriques du pouvoir impérial, les *Lettres* de Pierre de la Vigne servent également de source d'inspiration à Cola di Rienzo en 1347-1354, lors de sa tentative de créer une nouvelle légitimité romaine impérialisante, concurrente de celle des empereurs germaniques et du pape. Sa rhétorique du pouvoir est, à cette date relativement tardive, fortement conditionnée par sa connaissance professionnelle des *Lettres*. Le fait n'étonne pas, étant donné ce que nous savons depuis les recherches de Dario Internullo sur les cultures rhétoriques des notaires et intellectuels romains de l'ère avignonnaise²².

À côté de ces déclinaisons du langage du pouvoir impérial inventé en Sicile entre 1220 et 1254 dans un espace nord- et centre-italien saturé «d'impérialité première», une autre réutilisation «impériale» de ces textes mérite d'être mentionnée malgré son caractère isolé. À une date très précoce, en 1282, le pouvoir byzantin des premiers Paléologues s'est servi d'un technicien, sans doute italien, qui avait à sa disposition une collection prototypique de *Lettres* de Pierre de la Vigne, pour créer une lettre diplomatique latine à destination de la commune de Gênes²³. Ce transfert rhétorique impérial d'Ouest en Est, opéré dans des

²¹ Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 836-855, à compléter par G. Spalloni, *Deposizione e difesa di Federico II nei volgarizzamenti fiorentini delle lettere politiche del Duecento*, «Studi di filologia italiana», 78 (2020), pp. 145-184, et Id., *I volgarizzamenti fiorentini delle epistole di Federico II e dei suoi avversari*, thèse inédite soutenue le 10 mai 2022, università per gli stranieri di Siena-EHESS-Paris.

²² Sur la reprise de motifs et de segments des lettres PdV par Cola di Rienzo, cfr. Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 803-822 ainsi que D. Internullo, *Ai margini dei giganti. La vita intellettuale dei Romani del Trecento (1305-1367 circa)*, Roma 2016 (Italia comunale e signorile, 10), qui aborde plus généralement la pratique de l'*ars dictaminis* et le recours à Pierre de la Vigne en contexte romain au XIV^e siècle.

²³ Grévin, *La correspondance en latin* cit.

conditions particulières (par l'emprunt d'un langage de majesté occidentale pour une communication à destination de l'Occident, opérée en latin, par un pouvoir orthodoxe dont la langue de communication «interne» usuelle était le grec), reste pour l'instant isolé, faute de séries importantes de documents latins d'origine byzantine de la même époque préservés.

En face de ces utilisations typiques d'un espace impérial (Allemagne, Italie du Nord, Byzance) ou para-impérial (à Rome, donc en dehors de l'Empire, mais au centre théorique de la légitimité impériale occidentale), l'imitation des textes contenus dans les *Lettres* de Pierre de la Vigne dans les différents royaumes européens témoigne quant à elle d'une logique d'impérialisation «seconde» potentiellement partagée par l'ensemble des espaces royaux européens ne relevant pas du périmètre de l'Empire.

2.2. *La péninsule Ibérique.*

En Aragon et en Castille, la précocité des témoignages n'exclut pas une incertitude sur les conditions exactes de cette réutilisation. C'est dans la péninsule Ibérique que nous saisissons le plus directement, et le plus tôt, l'intérêt du pouvoir royal pour cette rhétorique. Une lettre préservée de la chancellerie aragonaise, datable de 1292, dévoile en effet qu'un secrétaire du roi d'Aragon Jacques II, Guillem Escriva, était alors déjà en possession d'une somme des lettres de Frédéric II/Pierre de la Vigne. Le roi lui demande de lui prêter ou de lui vendre un exemplaire des «lettres de Pierre de la Vigne et procès de Frédéric II», parce que son beau-père, le roi de Castille, désire ce livre²⁴. Ce document est fondamental à plus d'un titre. Il dévoile une voie «officielle» de diffusion de ce matériel, ne passant pas par le circuit de l'enseignement rhétorique ou de dynasties notariales, mais directement, par les acteurs royaux de cette propagande qu'ils désirent capter. Les termes de la lettre soulignent également – fait important pour qui vise à une meilleure articulation des relations entre

²⁴ Sur ce document, cfr. Grévin, *Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique...*, pp. 323-234, à prolonger par F. Delle Donne, *Gli «Studia» di Napoli e Lleida: tradizioni retoriche e loro riuso tra Italia meridionale e Aragona*, in *«Quei maledetti Normanni». Studi offerti a Errico Cuzzo per i suoi settant'anni da Colleghi, Allievi, Amici*, I, Ariano Irpino 2016, pp. 313-324.

«l'impérialité première» et «l'impérialité seconde» dans la longue durée de l'histoire européenne – à quel point il est difficile de dissocier la captation de cette légitimité rhétorique impériale d'une revendication d'impérialité «directe» de la part de ces pouvoirs royaux. Le roi Jacques II d'Aragon, fils de Constance de Souabe, fille de Manfred et petite-fille de Frédéric II, souligne en effet dans cette lettre que l'empereur est son aïeul de divine mémoire (*dive memorie Fridericus avus noster*), rattachant ainsi la légitimité dynastique aragonaise à la lignée impériale des Hohenstaufen, malgré la *damnatio memoriae* papale. Quant à l'importateur de cette rhétorique en cours de diffusion, le roi de Castille Sanche IV, il était lui-même fils d'Alphonse X, qui avait revendiqué (avec l'insuccès que l'on sait) le trône impérial durant une bonne partie de son règne, et qui pouvait également se réclamer des Hohenstaufen, puisqu'il était lui-même fils de Béatrice de Souabe, cousine de Frédéric II. Nous nous trouvons donc encore très près, dans ce contexte d'échange de livres aragono-castillan, d'une volonté d'impérialisation des deux plus puissantes monarchies ibériques de l'époque, par captation d'une légitimité dynastique «impérialisante» et/ou par tentative de récupération directe de la dignité impériale.

En dépit de la clarté de ce témoignage, la recherche sur l'utilisation ibérique des *Lettres* de Pierre de la Vigne se heurte à certaines limites caractéristiques de ce genre d'histoire textuelle. En Castille, l'intérêt non équivoque porté à ce matériel à la fin du XIII^e siècle contraste avec l'absence de grande propagande royale écrite en latin, à une époque où la chancellerie est déjà passée depuis deux générations à la pratique quasi-exclusive du castillan (sauf, point significatif, pour les relations internationales). Il faut donc imaginer soit une restriction de cette rhétorique d'apparat «impérialisante» à la communication avec les autres puissances chrétiennes, soit un usage particulier non repéré, soit encore une volonté d'adaptation directe de ces modèles en castillan²⁵. En

²⁵ Voir en plus de l'article précité B. Grévin, *L'ars dictaminis en Castille au XIII^e siècle*, in *Epistola 2. La lettre diplomatique. Écriture épistolaire et actes de la pratique dans l'Occident latin médiéval*, cur. H. Sirantoine, II, Madrid 2018, pp. 65-78, en particulier pp. 73-74, reprise dans *L'ars epistolaris ornatus* dédiée à Alphonse X par Gaufridus Anglicus d'un échange fictif entre un

Aragon, les traces de réutilisation des *Lettres* de Pierre de la Vigne (dorénavant également PdV) sont plus claires pour le XIV^e siècle, principalement parce que la chancellerie royale avait alors une pratique trilingue, latine, catalane et aragonaise, et parce que l'analyse de certains formulaires locaux a permis de mettre en valeur l'exploitation locale de modèles PdV particulièrement populaires dans l'Europe du XIV^e siècle²⁶. Les formulaires royaux aragonais témoignent par exemple de l'inculturation (banale à cette époque) du préambule de la lettre PdV VI, 26 (acte d'érection du duché d'Autriche en royaume en faveur du dernier duc Babenberg), pour créer des préambules de lettres d'ennoblissement²⁷. La lettre de fondation de l'université de Lérida/Lleida, en 1300 montre quant-à-elle une réutilisation des séries de lettres en rapport avec la fondation et l'organisation du *studium* de Naples sous Frédéric II, Conrad IV et Manfred, contenues dans les collections PdV (en particulier la lettre III, 11²⁸). La possession par les secrétaires royaux de collections PdV dès 1292, en lien avec l'exaltation du lien dynastique entre la famille royale et les Hohenstaufen, leur utilisation pour un acte institutionnel prestigieux en 1300, les traces non équivoques de leurs réemplois dans divers actes contenus dans des formulaires remontant, quant à eux, à la fin du XIV^e siècle... tout cela suggère qu'une enquête intensive prenant pour cible les parties les plus rhétoriques des écrits latins de la chancellerie aragonaise de la fin du XIII^e et du XIV^e siècle (et de leurs transpositions catalanes?) permettrait de trouver de nombreuses autres imitations des lettres de Pierre de la Vigne.

souverain musulman et Frédéric II, adapté au contexte castillano-grenadin. Sur l'aspect prosopographique de ces interactions entre l'Italie et la Castille, cfr. Id., *Clérigos 'ingléses' y redes de circulación 'romanas': el dictamen en la Castilla del siglo XIII*, in *Los modelos anglo-normandos en la cultura letrada en Castilla (siglos XII-XIV)*, cur. A. Arizaleta, F. Bautista, Toulouse 2018, pp. 173-184.

²⁶ Grévin, *Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique* cit., pp. 323-332.

²⁷ *Ibi*, p. 326. Sur le réemploi de ce texte original (PdV VI, 26) un peu partout en Europe entre 1282 et 1430, cfr. Id., *Rhétorique du pouvoir* cit., *sub indice*.

²⁸ Cfr. Grévin, *Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique* cit., pp. 330-332, et Delle Donne, *Gli «Studia» di Napoli e Lleida* cit.

2.3. France des derniers Capétiens et des premiers Valois, Angleterre des derniers Plantagenets (1300-1380)

Cette enquête a déjà été partiellement faite pour les royaumes de France et d'Angleterre au XIV^e siècle. La présence de nombreux manuscrits de Lettres PdV d'origine française ou anglaise, l'attention prêtée aux lettres de Frédéric II par les archivistes royaux français, dès l'époque de Philippe IV le Bel, et les liens pouvant être postulés entre la naissance de la grande collection en six livres et l'espace français²⁹, la mention de l'utilité pédagogique des Lettres PdV dans des *artes dictandi* (traités théoriques) oxfordiens de la fin du XIV^e siècle, enfin les liens tissés entre des techniciens de l'écrit campanien et la cour anglaise dès le XIII^e siècle³⁰ étaient autant d'indices qui suggéraient qu'une recherche quantitative opérant par sondages aboutirait à la mise en évidence de réutilisations. La moisson récoltée en 2002-2008 a effectivement permis de préciser l'ampleur et les conditions de ces réemplois.

Sans reprendre en détail les éléments présentés dans *Rhétorique du pouvoir médiéval*, on peut résumer les caractéristiques de l'utilisation française des Lettres au XIV^e siècle de la manière suivante. Elles ont été particulièrement mises en valeur pour la chancellerie de Jean II le Bon (1351-1364), roi qui décida de son

²⁹ Sur la circulation et la réutilisation des lettres de Pierre de la Vigne au XIV^e siècle, cfr. Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 566-629, à compléter par les analyses de S. Barret - B. Grévin, *Regalis excellentia. Les préambules des actes des rois de France au XIV^e siècle (1300-1380)*, Paris 2014 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 98), notamment pp. 267-292 et 577-623.

³⁰ Sur les liens entre ce matériel et l'Angleterre, cfr. pour les réutilisations dès la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 629-662, ainsi qu'Id., *Writing techniques in thirteenth- and fourteenth-century England: the role of the sicilian and papal letter collections as practical models for the shaping of royal propaganda*, in *Fourteenth Century England VII*, ed. M. Ormrod, Woodbridge, 2012, 1-29. Pour les liens entre les spécialistes de rhétorique campanienne et l'Angleterre dans la seconde moitié du XIII^e siècle, cfr. Delle Donne ed., *Una silloge* cit., pp. 1-112 (activité de Stefano di San Giorgio en Angleterre, liée à celle du cardinal Ugo d'Evesham). Pour l'importance donnée aux collections de Pierre de la Vigne dans l'enseignement à Oxford, cfr. M. Camargo ed., *Medieval Rhetorics of Prose Composition. Five English Artes dictandi and Their Tradition*, Binghamton/New York, 1995 (Medieval and Renaissance texts and Studies, 115), pp. 88-104 (traité de John of Briggis).

propre chef un retour à la rédaction de l'intégralité des actes en latin après une première phase de francisation, sous son père Philippe VI de Valois.

L'utilisation massive de ces textes durant la décennie 1350, mais aussi la possession des *Lettres* de Pierre de la Vigne par divers techniciens de l'écrit dans l'orbite du pouvoir royal pendant la seconde moitié du XIV^e siècle, prouvent que leur popularité fut un phénomène durable dans la France des derniers Capétiens directs, et peut-être encore plus des premiers Valois. Les préambules des *dictamina* du sixième livre de la collection classique, comportant nombre de privilèges de rentrée en grâce ou de pardon, devinrent en particulier un modèle rédactionnel courant pour les lettres de rémission écrites en latin, qui les reprenaient en les hybridant pour créer de nouvelles formules³¹.

De manière significative, une analyse comparée retrouve des constantes, avec l'utilisation de certains textes également employés avec faveur en Aragon (et, on le verra, en Angleterre et en Hongrie). Le préambule «solaire» du projet d'acte d'érection du duché d'Autriche en royaume de 1244 (PdV VI, 26), '*De fulgore throni cesare*'³², est ainsi utilisé pour créer le centre du très long préambule d'un acte portant don du comté de Montfort à Jean de Boulogne. Le centre de ce texte consiste en fait en un patchwork de trois préambules des *Lettres* de Pierre de la Vigne (PdV V, 1+VI, 26+VI, 8) faiblement modifiés. Seuls les marqueurs d'impérialité les plus directs, c'est-à-dire les éléments se rapportant à la titulature, sont changés. Les autres dignités n'émanent ainsi plus du trône césaréen (*de fulgore throni cesare*), mais de «notre trône»... le sceptre que relève leur accroissement n'est plus impérial, mais royal. Un ensemble de motifs rhétoriques spécialement créés pour évoquer le pouvoir suréminent de l'empereur, en tant que créateur des dignités et «faiseur de rois» est ici capté au profit de la royauté, qui emprunte à cet acte sa mystique solaire³³.

³¹ Cfr. note 29.

³² *L'Epistolario* cit., VI, 26, pp. 1096-1100. Cet acte a une histoire paradoxale, puisqu'il fut créé pour un projet de Frédéric II non réalisé (l'érection du duché d'Autriche en royaume en faveur du dernier duc Babenberg, sur le modèle de la création du royaume de Bohême). Sa conservation dans les *Lettres* de Pierre de la Vigne en a pourtant fait l'un des textes politiques les plus imités de tout le Moyen Âge.

³³ Sur ce préambule, cfr. Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 604-608.

C'est toutefois peut-être l'une des nombreuses réutilisations des textes contenus dans les *Lettres* de Pierre de la Vigne en contexte anglais qui témoigne le plus spectaculairement de ce qu'a pu impliquer la récupération par les pouvoirs royaux de cette mystique de l'empereur-soleil, parant les astres mineurs d'une dignité supérieure sans perdre de son intensité.

Les rédacteurs au service de la couronne anglaise avaient déjà utilisé la lettre PdV VI, 26 (d'un point de vue diplomatique, un privilège), et le motif de l'éclat du sceptre impérial dans une lettre adressée à l'empereur Louis de Bavière en 1338 au sujet d'un projet de transfert du royaume d'Arles à Humbert II, dauphin de Viennois³⁴. En 1362, après le triomphe anglais sur le roi de France Jean II le Bon, ils s'inspirèrent directement de ce texte (ainsi que de deux autres lettres PdV, III 68 et I, 9) pour composer un acte solennel d'érection du duché d'Aquitaine en principauté en faveur du prince de Galles, principal artisan des victoires anglaises de la première partie de la guerre de Cent ans. En dehors des modalités de cette réutilisation, claire mais bien moins littérale que celle de la chancellerie de Jean II le Bon pour l'acte de don du comté de Montfort, une chose frappe dans ce document. Il réserve une clause d'érection future de cette principauté d'Aquitaine en royaume. Tout se passe donc comme si l'acte impérial «mort-né» de Frédéric II, créant un royaume d'Autriche en faveur du dernier duc Babenberg, avait non seulement inspiré la *forme* de l'acte anglais de 1362, avec la reprise de la rhétorique émanatiste solaire, mais aussi son *fond*³⁵. L'idée que le roi d'Angleterre a le pouvoir, sur le continent européen, d'ériger un royaume dépendant de celui d'Angleterre, mérite réflexion. Avec ses prétentions à la couronne d'Écosse, à la principauté de Galles, à la royauté sur l'Irlande et à la couronne de France, la royauté anglaise des derniers Plantagenêt faisait bien partie de ces constructions accumulant les titres royaux (ou au moins leur revendication), voie possible d'une impérialisation. La possibilité de créer dans l'espace «postcarolingien» du royaume de France un royaume *ex nichilo* semble néanmoins avoir été formellement dérivée d'une récupération des mécanismes prévus par le droit

³⁴ *Ibi*, pp. 648-653.

³⁵ *Ibid.*, tableau comparatif de la lettre de 1338 destiné au dauphin Humbert, et de l'acte d'érection d'une principauté d'Aquitaine de 1362.

impérial, créés par le précédent bohémien, et par le projet autrichien.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'usage intensif des *Lettres* de Pierre de la Vigne par les secrétaires du roi d'Angleterre dans la longue durée, car il permet de mesurer, peut-être plus clairement que partout ailleurs à ce stade, les possibilités offertes à la communication d'une monarchie par l'exploitation des différents genres de lettres et d'actes présents dans les recueils. La rhétorique antipapale et guerrière des lettres des deux premiers livres des collections les plus diffusées fut par exemple utilisée par les clercs anglais dans la confection de leurs lettres de propagande exaltant la justice du roi d'Angleterre contre son concurrent Valois durant la première phase de la guerre de cent ans³⁶. Des modèles *a priori* très particuliers furent réinvestis dans des situations comparables à celles qui avaient vu leur rédaction. Les violentes invectives stigmatisant les cardinaux fautifs de faire traîner la vacance papale en longueur en 1242-1243 servirent ainsi de sources d'inspiration directe pour des lettres similaires, envoyées d'Angleterre au collège cardinalice après l'interruption du conclave de 1314³⁷. Des lettres de déploration pour la mort de l'impératrice Isabelle et du fils rebelle de Frédéric II, Henri (VII), inspirèrent des *litterae pro orando* rédigées à l'occasion de la mort de la reine Aliénor en 1291³⁸. Là encore, il n'est pas facile de tracer la limite entre l'impérialisation générale d'un langage qui empruntait à cette rhétorique d'État sicilienne «impériale» ou «impérialisée» des années 1220-1266, mais qui était au fond compatible avec n'importe quel pouvoir royal, et l'impérialisation plus particulière due à l'exploitation de thématiques présentes dans ce matériel qui étaient plus caractéristiques, au moins au départ, d'une idéologie véritablement impériale.

2.4. La Hongrie, la Suède et la Pologne des XIV^e-XV^e siècles

Depuis la parution de *Rhétorique du pouvoir médiéval*, une nouvelle série d'enquêtes préliminaires a permis de glaner divers éléments qui attestent l'utilisation des lettres PdV dans les royaumes de l'Europe centre-orientale et septentrionale des XIV^e et XV^e

³⁶ *Ibi*, pp. 653-657.

³⁷ *Ibi*, pp. 646-648.

³⁸ *Ibi*, pp. 641-645.

siècles. En Suède, la présence d'un manuscrit de cette tradition dans la bibliothèque d'Uppsala n'indique rien, car il est de provenance prussienne³⁹. En revanche, une acclimation de cette rhétorique à la chancellerie royale semble confirmée par la découverte d'une réutilisation atypique de la lettre PdV I, 2 dans une *Vie* de Brigitte de Suède écrite en 1379 par l'archevêque d'Uppsala et chancelier du royaume Birger Gregersson († 1383) dans un beau latin rythmé étroitement dépendant des logiques de l'*ars dictaminis*⁴⁰. Cet usage témoigne d'une utilisation «non pragmatique» (ou au moins sortant du cadre strict de la production en chancellerie) des modèles fournis par les *Lettres* de Pierre de la Vigne. Il pose donc à sa manière la question de l'automatisme de la référence impériale dans le cadre de la réutilisation de ces lettres. Un module rhétorique construit pour une lettre de Frédéric II qui attaquait le dévoiement de la papauté et des clercs a été réutilisé par l'archevêque d'Uppsala, lettré disposant de la culture rédactionnelle associée à la lecture des Lettres PdV, pour écrire un passage d'une hagiographie exaltant le parcours d'une sainte suédoise. Une partie des usages pragmatiques et «littéraires» des *Lettres* PdV sortait donc des logiques de retraitement politique liée à l'écriture en chancellerie, ou plus généralement à une écriture politique exaltant la royauté. Il semble donc impossible d'associer trop mécaniquement la consommation des *Lettres* avec une «impérialisation» du langage européen, même si l'on peut arguer que c'est aussi une vision trop anachronique et segmentée des cultures rédactionnelles tardo-médiévales qui incite à séparer des domaines tels que l'écriture hagiographique et la rédaction de lettres ou d'actes royaux ou papaux. D'une part, l'utilisation d'un style de majesté pour une écriture hagiographique est sans doute

³⁹ Schaller, *Handschriftenverzeichnis* cit., n° 213, pp. 376-377, ms. Uppsala, Universitätsbibliothek, Cod. C. I.

⁴⁰ Birgerus Gregorii, *Legenda Sancte Birgite*, ed. I. Collinjn, Uppsala 1946 (Samlingar utgivna av svenska fornskriftsällskapet andra serien. Latinska Skrifter. Band IV), p. 16: *Sermones virorum approbatorum libenter audiebat gesta que sanctorum et bibliam, quam sibi in lingua materna scribi fecerat, continue relegebat, attendens quod sicut cera impressionem recipit ex sigillo, ita huius vite mortalitas ab exemplo*, à comparer avec L'*Epistolario* cit., lettre I, 2 (Frédéric II aux monarques européens), p. 88: *Illos felices describit antiquitas, quibus ex alieno prestatur cautela periculo. Status namque sequens formatur ex principio precedentis, et ut impressionem cera recipit ex sigillo, sic humanae vitae formatur mortalitas ab exemplo*.

liée dans le cas de Birger Gregersson au désir de magnifier son sujet – un saint est un modèle valable de royauté au Moyen Âge, et les meilleurs rois sont candidats à la sainteté. D'autre part, il ne manque pas d'associations entre le contexte de ce choix rédactionnel et une culture rédactionnelle plus «pragmatique». En 1379, lors de la confection d'un dossier de canonisation de Brigitte à soumettre au pape Urbain VI, Birger écrivit en effet en son nom et en celui des évêques de Suède une lettre exaltant les mérites de Brigitte. Or il le fit dans un style proche de celui de son hagiographie⁴¹. D'autres lettres écrites dans le même temps sur le même sujet au nom du roi de Suède partageaient les mêmes caractéristiques⁴². Si je ne suis pas arrivé à localiser une imitation spécifique d'un passage d'une lettre PdV dans ces documents, une imitation possible d'un texte de la *Summa* de Thomas de Capoue suggère l'usage d'instruments de travail similaires aux *Lettres* PdV (mais d'origine papale...) par Birger dans un contexte thématiquement semblable, quoique typologiquement divers de celui de son hagiographie⁴³. Les limites entre l'écriture royale et l'écriture de la sainteté n'étaient donc pas nécessairement tranchées...

L'usage bien attesté de modèles issus des *Lettres* de Pierre de la Vigne en contexte hongrois renvoie, quant à lui, à une captation royale classique de la rhétorique impériale des *Lettres* PdV. La reprise dans un acte de 1325 de Charles I^{er} de Hongrie (Carobert, 1308-1342), de la rhétorique solaire du préambule du privilège d'érection du duché d'Autriche en royaume (PdV VI, 26) s'aligne sur les usages européens attestés dans des lieux aussi différents que la chancellerie impériale, la cour seigneuriale de

⁴¹ *Diplomatarium suecanum/Svensket diplomatarium*, ed. Cl. Gejrot, I. Hedström, P. Stål, Elfte Bandet, Fjärde häftet, 1379, Stockholm 2014, n° 9902, 18 janvier 1379, pp. 108-111.

⁴² *Ibi*, dossier de canonisation, pp. 712-715, n° 9903-9904.

⁴³ *Ibi*, p. 714, n° 9904, pétition des nobles du royaume à Urbain VI en faveur de la canonisation de Brigitte de Suède, préambule: *Immensa Christi bonitas pro salute generis humani de summo celorum ad ima descendit, ut suo descensu electorum ad summa pararet ascensum virtutesque gratis infunderet, ut premia largiretur*, à comparer avec Thomas de Capoue, I 8 (*Die Briefsammlung des Thomas* cit., p. 24): *De secreto patris in publicum egressus ad servos rex filius ad ima descendit, ut subditis ad summa pararet ascensum, sub texta nostre mortalitatis figulus in terris visus et cum hominibus conversatus*.

Vérone, les cours royales d'Aragon, d'Angleterre et de France. D'autres réutilisations au cours des XIV^e et XV^e siècles attestent une captation «normale» de la rhétorique de grâce et de munificence impériale des lettres dans le cas de la Hongrie angevine et Luxembourg, suscitant les questions déjà évoquées pour l'Aragon, la Castille, la France ou l'Angleterre⁴⁴. Au-delà de l'utilisation en contexte royal d'un modèle de rhétorique «impérialisante», il semble légitime de rappeler que le modèle royal hongrois peut être étudié dans une perspective impérialisante d'au moins deux manières. Dès le XII^e et XIII^e siècle, mais particulièrement au XIV^e siècle, se développe en Hongrie une stratégie d'accumulation de titres royaux, un peu comparable à celle de la Castille, qui fait de la Hongrie un royaume central entouré d'une couronne de royaumes dépendants (Croatie et Slavonie, effectivement intégrées par une union dynastique dès le début du XII^e siècle, mais aussi Lodomérie, Coumanie, Bulgarie, Serbie, territoires revendiqués comme autant de royaumes dépendants de la Hongrie dans les titulatures des derniers Arpadiens, des Angevins et de leurs successeurs). Ce surhaussement suggère un mécanisme de création d'une centralité «para-impériale» dans un contexte mitteleuropéen et balkanique. Surtout, au XV^e siècle, l'accident dynastique de l'élection comme roi de Hongrie du roi des Romains puis empereur Sigismond de Luxembourg, puis du roi des Romains Albert II de Habsbourg, enfin les prétentions de Matthias Corvin (qui à son apogée dominait la Hongrie, de larges franges des Balkans, l'Est de l'Autriche, dont Vienne, la Moravie, la Silésie et la Lusace⁴⁵) associent étroitement la rhétorique du pouvoir hongrois à une impérialité seconde, aux limites de l'impérialité première. L'adaptation de la rhétorique des lettres de

⁴⁴ Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 863-866. L'article de G. Bónis, *Petrus de Vinea leveleskönyve Magyarországon (Gondolatok a szilicai államszervezet hazai hatásáról)* [L'épistolier de Pierre de la Vigne en Hongrie. Considérations sur l'influence de l'organisation étatique sicilienne en Hongrie], «Filológiai Közlöny» 4 (1958), pp. 2-28 et 173-193, remarquablement bien informé pour son temps, ne donne pas sauf erreur d'exemple concret de réutilisation au XIV^e siècle, mais s'attache à mettre en rapport l'histoire de manuscrits conservés en Europe centrale avec l'introduction des recueils de Pierre de la Vigne en Hongrie.

⁴⁵ Sur Matthias Corvin, voir l'excellente synthèse M.-M. de Cevins, *Matthias Corvin. Un roi pour l'Europe centrale (1458-1490)*, Paris 2016, qui met précisément l'accent sur la dimension européenne du souverain.

Pierre de la Vigne a toutefois été précoce, et a pu dépendre dans le cas hongrois de nombreux facteurs, dont les liens avec la Sicile angevine et l'Italie, aussi bien que d'un désir spécifique de mettre à niveau et d'euphémiser une rhétorique royale, plus que d'une volonté spécifique d'impérialisation. Cette dernière s'est en effet trouvée renforcée en Hongrie par les circonstances particulières au XV^e siècle, quand cette tradition rhétorique avait déjà perdu une partie de sa force dans un nombre d'espaces européens.

L'exemple polonais vient pourtant rappeler qu'il n'est pas possible d'associer trop mécaniquement le XIV^e siècle à une utilisation «royale» intensive des *Lettres* de Pierre de la Vigne, et le XV^e siècle à leur marginalisation. Même si beaucoup reste à faire dans ce secteur, la tradition manuscrite aussi bien que la datation des remplois déjà repérés suggère que c'est bien la première moitié du XV^e siècle qui a vu l'apogée en Pologne de l'utilisation des *Lettres* de Pierre de la Vigne. Leur usage est attesté à un niveau historiographique qui rappelle la polyvalence de cette somme (ou des différentes versions de cette somme), non réservée à des usages pragmatiques⁴⁶. Il est spectaculairement illustré, dans une optique d'exaltation du pouvoir royal, par un recueil de *dictamina* du tout début du XV^e siècle, créé par Georges, notaire du château de Cracovie⁴⁷.

Ce recueil contient un ensemble de textes fictifs et réels, liés à la pratique de la chancellerie royale polonaise, mais aussi à une correspondance plus personnelle de divers clercs de la cour, et du rédacteur-organisateur de la collection. À un siècle de distance, cette structure composite reflète l'organisation des *summae dictaminis* dites de Pierre de la Vigne ou de Thomas de Capoue. Les textes contenus dans cette collection sont donc de genre très varié, même si plusieurs d'entre eux sont des lettres royales, ou évoquant la royauté (avec une dimension féminine non négligeable). L'édition

⁴⁶ Cfr. l'utilisation des lettres de Pierre de la Vigne dans les travaux historiographiques des clercs polonais du XV^e siècle Ioannes de Dąbrówka, *Commentum in Chronicam Polonorum Magistri Vincentii dicti Kadlubek*, ed. M. Zwiercan, Cracovie 2008 (Pomniki dziejowe Polski, seria 2, 14). La présence de références à Pierre de la Vigne dans ce commentaire, que je n'ai pas encore pu consulter, m'est indiquée par Nicolas Michel (Namur), que je remercie pour cette information.

⁴⁷ *Formularz Jerzego pisarza grodzkiego krakowskiego ok. 1399-1415*, ed. K. Górski, Toruń 1950 (Towarzystwo naukowe w Toruniu, Fontes 35).

de 1950, valable d'un point de vue strictement diplomatique, n'a pas approfondi la recherche des sources (ce qui dans le cas des recueils de lettres aurait été difficile à cette date). Or un sondage montre que cette collection abonde en réutilisations de collections très diverses (lettres de Pierre de Blois, des traditions de Pierre de la Vigne, Thomas de Capoue, Riccardo da Pofi, du *Somnium morale Pharaonis* de Jean de Limoges), ce qui en fait un véritable révélateur des cultures «dictaminales» à la cour de Pologne vers 1400.

Formulaire, n° 1, p. 1-3.

Exaltation du futur souverain de la Pologne, fils à naître d'Hedwige d'Anjou et de Ladislas Jagellon, qui apportera la paix au royaume de Pologne

... Tempus tue nativitatis advenit, veni, coronaberis, veni, ut intueamur te, ut per te nove conslacionis pociamur uberibus, ut te peculiarem dominum nostrum et possessorem, quem interno prestolamur affectu, sensibilter agnoscamus, ut per te **iusticia iam quasi mortificata resurgat et eclipsati iuris suppleatur** defectus, diem tue nativitatis procedens anticipa; ut consolacionis beneficiis prevenias mentes nostras, leges limitum nature transgredere egrediens, quam in orto tuo sompnolentam esse putamus.

Lettre PdV III, 45

Exaltation du grand-juge impérial Pierre de la Vigne, qui apporte la paix au royaume de Sicile

Per cuius namque uirtutis instinctum **iustitia mortificata resurgeret et eclipsati iuris** qualitas suae discretionis industria **supplementa** sentiret...

Parmi les textes exaltant la royauté, plusieurs se distinguent par leur réutilisation des *Lettres* de Pierre de la Vigne. Le premier texte de la collection, en particulier⁴⁸, reprend un vibrant éloge de la résurrection de la justice sous l'action du grand-juge Pierre de la Vigne, placé au centre d'une louange du logothète écrite par son disciple Nicola da Rocca *senior*, et formant dans les col-

⁴⁸ *Ibi*, n° 1, pp. 1-3: [*Dictamen ad prolem Hedvigis reginae*]: *Mainus Dei gracia princeps-reputat tarditatem.*

lections PdV un diptyque⁴⁹ avec le panégyrique de Frédéric II écrit par Pierre lui-même. Le thème, lié à l'exaltation de l'empereur comme dispensateur et ministre de la justice, possède des échos messianiques et prophétiques, qui expliquent son retraitement dans son nouveau contexte. Le premier texte du formulaire de Georges de Cracovie est en effet une lettre du Mois de Mai, prince du printemps, à l'ensemble des seigneurs de Pologne, pour leur annoncer la naissance prochaine d'un prince, fils de la reine Hedwige d'Anjou, femme de Ladislas Jagellon. L'enfant tant espéré (gage d'une continuité dynastique dans le contexte délicat de la transition entre la Pologne angevine et les débuts de l'union dynastique lituano-polonaise) est présenté comme un souverain messianique, porteur d'une ère de renouvellement et de paix:

D'autres textes du recueil témoignent d'un retraitement de la rhétorique impériale des lettres de Pierre de la Vigne. C'est le cas d'une autre lettre fictive, baptisée *Poema de studio generali cracoviensi*, qui exalte la réouverture sur un grand pied en 1400 du *studium* de Cracovie par Vladislas, préparée par les efforts de la reine Hedwige récemment décédée⁵⁰. C'est cette fois la Science elle-même qui s'adresse à l'ensemble des grands ecclésiastiques et laïques polonais pour exalter une *translatio studii* opérée d'Athènes et d'Italie vers la Pologne, en s'inspirant d'une lettre de Conrad IV, fils de Frédéric II, exaltant la bonté de Naples, à l'occasion de la réouverture du *studium* après la reddition de la cité, en février 1252:

Formulaire, n° 7, p. 8: *Poema...*

Quem eciam Wladislaum regem honor suos, sui **cura** regni et decus et bonum ad hoc **sollicitant, qualiter ipsum regnum naturaliter rerum et victualium ubertate fecundum prudentium etiam virorum copia suis temporibus artificialiter per scientiam decoraret, ut fideles sui sive regni ipsius incole scien-**

Pierre de la Vigne, III, 12

Sollicitudo continua **curas** nostras exagitat, qualiter regnum nostrum Syciliae, **naturaliter rerum uictualium ubertate fecundum, prudentium uirorum copia nostris temporibus artificialiter decoremus, ut fideles nostri regnicolae scientiarum fructus, quos indesinenter esuriunt,**

⁴⁹ *L'epistolario* cit., III, 45, pp. 581-585: *Magna laudum preconia de bonitate magistri Petri de Vineis*.

⁵⁰ *Formularz Jerzego* cit., n° 7, pp. 7-10.

ciarum fructus, quos indesinenter esuriunt, per aliena mendicare suffragia non coacti, paratam sibi in regno suo mensam propinacionis inveniunt et quos ingeniorum fertilitas ad alta consilii reddidit **perspicuos, litterarum scientia faciat eruditos**, universale studium in civitate sua Cracoviensi consulta utique deliberacione providit efficaciter instaurari, **ut ipsa civitas Cracoviensis, sicut puritate fidei et situs amenitate prefulget, sic renovata quasi** novelle plantaciones olyve in fructus **singulis** arcium **facultatibus** cunctis hospitam **se prebeat generosam...**

per aliena mendicare suffragia non coacti, paratam in Regno sibi mensam propositionis inveniunt, et quos ingeniorum natiua fertilitas ad consilia reddit alta perspicuos, litterarum scientia faciat eruditos.

...

Volentes itaque super hoc antiquorum gratam renouare temperiem et in Regni nostri fastigia tripudialibus nouitatis nostrae primiciis augmentare, uniuersale Studiium in ciuitate nostra Neapolis, consulta utique deliberacione, prouidimus reformandum, **ut ciuitas ipsa, antiqua mater et domus Studii, sicut puritate fidei et situs amenitate prefulget, sic renouata, quasi** paranimpha scientiae et singularium hospitalaria **facultatibus, docentibus et addiscentibus se prebeat generosam.**

D'autres réutilisations montrent que les *dictamina* contenus dans les recueils de lettres de Pierre de la Vigne ont pu être employés dans une volonté d'exploitation thématique qu'il est difficile, au contraire de rhétorique de la grâce souveraine, de l'anoblissement, ou de la création d'université, de lier à une volonté d'«impérialisation seconde». C'est par exemple le cas de la lettre 16, violente *inreparatoria* dirigée par le rédacteur contre les nobles hongrois qui avaient capturé leur souverain, Sigismond de Luxembourg (futur roi des Romains puis empereur), en 1401⁵¹. Le texte s'inspire directement de la dure lettre de reproche écrite par la chancellerie de Frédéric II aux cardinaux pour stigmatiser leur retard à élire un pape dans le contexte de la vacance à répé-

⁵¹ *Ibi*, n° 16, pp. 16-17.

tition des années 1241-1243 et inclus dans le premier livre de la version plus diffusée des *Lettres* de Pierre de la Vigne⁵²:

Formulaire n° 16, p. 17: ‘Arguit barones Ungarie de capcione regis eorum’

... Proch pudor, **reptilia et minima** volatilia ingenio **vos precellunt**, serpentes enim tamquam providentes capud custodiunt, ut vivant vos vero caput vestrum capitis, regem regitis, volentes potius, ut non vivat, vel sic, dum non regi, sed regere cupitis et **sine remige navigatis**. **Apes enim sine duce non vivunt**, vos sine regnantis imperio sic dissolute morando ymmo potius moriendo fortuitis casibus exponitis nobile regnum vestrum, non attendentes, **quam proximum est naufragio, dum sine regime navigatis**...

PdV, I 17. Reproche pour la non-élection d'un pape (1241-1244)

Minima reptilium animalium in prudentia **uos precedunt**, nam **aves sine ductrice non uolant, apes absque rege non vivunt**. **Vos** autem sine rectoris gubernaculo fluctuatis, matrem Ecclesiam fortuitis casibus relinquentes [...] Sic papalis cessavit unctio; ueniet ergo alius Sanctus sanctorum: et quis ille est? O inexcusabilis culpa! [...] Concidit gloria vultus eius, oculi columbarum visu deficiunt, quia non uidetis **quantum proximi estis naufragio, dum sine remige nauigatis**.

Le thème «frédéricien» de l'Église laissée sans direction par ses plus hauts dignitaires, qui ne s'accordent pas pour élire un pape, se voit retraité un siècle et demi plus tard en Pologne pour stigmatiser le comportement de nobles qui emprisonnent leur propre souverain sans être capables de diriger le royaume. On ne peut toutefois dire ici que la rhétorique réinvestie comporte une charge d'impérialité. Comme dans le cas déjà observé de la reprise hagiographique d'un thème de la lettre PdV I, 2 pour composer la vie de sainte Brigitte en Suède par le chancelier Birger trente ans plus tôt, ou comme en ce qui concerne les réutilisations du matériel PdV faites par la propagande anglaise contre les souverains Valois dans les années 1330-1350, la réutilisation polonaise des *Lettres* de Pierre de la Vigne dépasse de loin le simple décalque d'une rhétorique du pouvoir impérial. Force est de constater que l'exploitation des *Lettres* de Pierre de la Vigne ne s'est pas limitée à une utilisation routinière, ou simplement régu-

⁵² *L'Epistolario* cit., I 17, pp. 145-149.

lière de ces recueils, visant à capter les éléments les plus visibles d'un discours du pouvoir «impérialisant» de la part des forces rédactionnelles au service des diverses royautés (Aragon, France, Angleterre, Suède, Hongrie, Pologne...). Cet aspect a bien existé, dans le sens que certains textes, comme le préambule solennel de l'acte d'érection du duché d'Autriche en royaume, semblent avoir été imités par l'ensemble de ces pouvoirs monarchiques dans l'intention de s'approprier une rhétorique impériale exaltant les capacités juridiques du souverain en tant que sommet des hiérarchies laïques européennes. Il s'agissait donc bien là d'une impérialisation retrouvant, sur le plan de la rhétorique, le travail juridique accompli pour faire du roi un «empereur en son royaume», en soulignant sa capacité à élever les terres ou les hommes en dignité sans perdre sa prééminence. L'acte d'érection de la principauté d'Aquitaine en faveur du duc de Galles de 1352 portait cette logique jusqu'à son extrême limite, puisqu'elle réservait la possibilité théorique pour le roi d'Angleterre de fonder un royaume vassal en Aquitaine, imitant le mécanisme par lequel l'empereur pouvait créer un royaume au sein de l'Empire (ce qu'il fit dans le cas de la Bohême, et ce qu'on lui demanda – en vain – de faire dans diverses circonstances aux XV^e et XVI^e siècles⁵³). Différentes catégories de textes (ou de séries de textes) regroupés dans les recueils dits de Pierre de la Vigne ont été de même fréquemment réutilisés dans toute l'Europe, tendant à uniformiser la rhétorique de certains actes institutionnels royaux en les alignant sur le modèle créé par les techniciens sud-italiens de Frédéric II et Conrad IV. L'acte de fondation des universités de Lérida en Catalogne en 1300, ou le texte de Georges de Cracovie magnifiant la réouverture du *studium* de Cracovie en 1400, possèdent ainsi des passages similaires dus à l'exploitation commune d'une rhétorique «impériale» de fondation d'une université⁵⁴. On peut de même à la rigueur voir dans les lettres de reproche (*repre-*

⁵³ Je pense notamment aux projets de création d'un royaume de Bourgogne pour les ducs Valois, d'un royaume d'Étrurie pour les Médicis...

⁵⁴ On ajoutera à cette série le fameux acte de fondation de l'université caroline de Prague qui, lui aussi, puise abondamment dans la rhétorique universitaire des Hohenstaufen. Cfr. l'analyse des remplois dans Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., pp. 716-720, ainsi que dans F. Delle Donne, *The Charters of Foundation of Prague and Naples: The Models and their Reuse*, «Acta universitatis carolinae», 55/1 (2015), pp. 95-106.

hensoriae) aux cardinaux envoyées par le roi d'Angleterre en 1314-1316 pour la non-élection du pape, s'inscrivant dans le sillage des lettres similaires remontant aux années 1241-1243, une ébauche d'imitation à l'échelle royale de la rhétorique de combat «ecclésiastique» de Frédéric II (le parallèle pouvant s'étendre à la *reprebenso-ria* XI de Dante, écrite sur le même thème). Quand l'utilisation se fait trop particulière (trop littéraire?), au prix d'un éloignement thématique ou typologique par rapport au passage des *Lettres* de Pierre de la Vigne sélectionné, quand elle sort de logiques institutionnelles bien rodées, il devient toutefois difficile de parler d'autre chose que d'une imprégnation globale des rédacteurs concernés par le style de la chancellerie de Frédéric II et Conrad IV. L'analyse doit donc être menée avec prudence, même si le constat s'impose que la rhétorique des royaumes occidentaux sortit en partie homogénéisée et «impérialisée» d'un très long siècle (1280-1420), durant lequel notaires et chanceliers s'inspirèrent du recueil «impérial» par excellence pour construire une partie de leurs discours du pouvoir.

3. *Aux limites «ecclésiastiques» d'une impérialisation: la confusion relative entre les formulaires impériaux et papaux.*

Un dernier facteur vient encore complexifier l'analyse de cette impérialisation stylistique des chancelleries européennes. Dans une bonne partie des cas, comme l'indique la tradition manuscrite des *summae dictaminis* de Pierre de la Vigne, aussi bien que la structure des réutilisations, les notaires royaux n'ont pas choisi d'imiter les lettres de Pierre de la Vigne uniquement à cause de leur «impérialité», mais à cause de leur caractère de modèles d'écriture conçus pour l'un des deux sommets institutionnels de la chrétienté. En Angleterre, en France (comme d'ailleurs à la chancellerie royale allemande), en Pologne, en Suède, les traces concomitantes de réutilisation dans les actes royaux de modèles extraits des grandes *summae dictaminis* papales du XIII^e siècle (principalement, semble-t-il, les deux *summae* de Riccardo da Pofi et de Thomas de Capoue) attestent en fait une relative indifférence envers l'origine impériale ou papale des modèles empruntés. La somme de Pierre de la Vigne est conservée sous ses diverses variantes en un plus grand nombre d'exemplaires que chacune des *summae dictaminis* papales prises séparément. Elle a donc peut-être été plus populaire dans l'absolu que les *summae* de Thomas de Capoue et Riccardo de Pofi. L'exis-

tence de plusieurs recueils de lettres papales (dont les *summae* de Thomas et Riccardo ne sont que les plus populaires) relativise toutefois cette prééminence.

Par ailleurs, il ne semble pas possible d'étudier ces deux types de réutilisation de manière cloisonnée. Les actes ou les lettres pour lesquels les notaires européens royaux du quatorzième siècle ont puisé en même temps dans l'une ou l'autre des *summae* papales et dans un recueil de Pierre de la Vigne sont trop nombreux pour cela. Tout se passe comme si les notaires royaux avaient considéré qu'au fond, les textes contenus dans ces recueils étaient stylistiquement et hiérarchiquement égaux, et que leur origine première importait peu. L'homogénéité stylistique de ces textes papaux et siciliens «impérialisés» évoquée en introduction a contribué à ce phénomène.

Ainsi, le notaire français responsable de la création de l'acte de donation du comté de Monfort à Jean de Boulogne par Jean II le Bon en 1351 mentionné plus haut a en fait créé un gigantesque patchwork combinant l'utilisation de modèles de lettres papales contenus dans la somme de Riccardo da Pofi (RdP 249 et 248), d'un préambule d'une lettre papale intégrée dans la *summa* de Thomas de Capoue (ThdC III, 5), et de trois textes de la *summa* de Pierre de la Vigne⁵⁵. Cet exemple limpide est loin d'être isolé⁵⁶. La rhétorique de la théocratie papale pouvait être imitée isolément, ou conjointement avec celle de l'empire des derniers Hohenstaufen. Cette imitation couplée trouve ses bases dans la forme même des instruments de travail. Au XIV^e siècle, les notaires français comme leurs collègues européens disposaient parfois de recueils intégrant les trois *summae dictaminis* de Pierre de la Vigne, Thomas de Capoue et Riccardo da Pofi sous leur forme la plus diffusée⁵⁷. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point la

⁵⁵ Cfr. *supra*, note 32.

⁵⁶ Cfr. par exemple l'utilisation conjointe de textes extraits des lettres de Pierre de la Vigne et de la *summa* de Riccardo da Pofi dans une lettre de l'empereur Louis IV de Bavière dans Grévin, *Rhétorique du pouvoir* cit., p. 694, tableau 18, ou encore l'acte fameux dans l'histoire de la chancellerie française de l'autorisation de fondation d'une confrérie des notaires du roi en 1351, long patchwork de séquences extraites de la *summa* de Riccardo da Pofi, et d'un emprunt aux lettres de Pierre de la Vigne, pour lequel cfr. *Ibid.*, pp. 582-587, et Barret, Grévin, *Regalis excellentia* cit., n° 114, pp. 460-461, 589-592.

⁵⁷ Cfr. *supra*, note 7.

protohistoire de ces collections, en partie élaborées dans le même milieu, a conditionné cette osmose rhétorique impériale-papale (ou siculo-papale, selon que l'on veut mettre l'accent sur la nature impériale ou sicilienne des textes créés pour Frédéric II et Conrad IV). Il semble toutefois impossible de réduire cette utilisation couplée à un accident dû à la genèse de ces collections de lettres modélisées. Si les pouvoirs royaux n'ont pas répugné à réutiliser dans les mêmes lettres et actes ces deux sources d'inspiration institutionnellement opposées, c'est parce que leurs techniciens de l'écrit percevaient la rhétorique papale et la rhétorique impériale-sicilienne du XIII^e siècle comme un langage unitaire.

Cette unité n'était pas un trompe-l'œil dû à une erreur de perspective. La rhétorique impériale de Frédéric II, telle qu'elle a été transmise par la tradition des *Lettres* de Pierre de la Vigne, possède bien certaines spécificités de détail par rapport au langage de la chancellerie papale. Elles ne sauraient masquer la similarité des techniques rhétoriques employées par les deux chancelleries, elle-même dépendante de l'histoire de la *Magna Curia* de Frédéric II à partir de son retour d'Allemagne, en 1220. Après la coupure liée aux troubles qui accompagnèrent la longue minorité de Frédéric II comme roi de Sicile, la constitution d'une chancellerie «continentalisée», dans laquelle les traditions palermitaines étaient marginalisées au profit du savoir-faire de notaires d'origine campanienne, fut accompagnée par un phénomène de rattrapage par imitation des savoirs-faires développés à la chancellerie papale, qui vivait alors sous l'impulsion du cardinal Thomas de Capoue un apogée rhétorique. Un document important des *Lettres* de Pierre de la Vigne, le modèle de *commissio vicariae potestatis* qui ouvre le cinquième livre des collections en six livres, lui-même réélaboration d'un acte utilisé pour la nomination de Frédéric d'Antioche comme vicaire en Toscane en 1248, témoigne de manière éloquente de la persistance de cette dépendance stylistique⁵⁸. Ses premières périodes reprennent presque littéralement le début d'une lettre d'Innocent III, sans doute rédigée par Thomas de Capoue, et incluse dans la *summa* qui porte son nom (ThdC III, 4⁵⁹). Le préambule de la lettre papale contient une méditation sur les origines et la nécessité du pouvoir royal, en rapport avec son thème: une demande d'Inno-

⁵⁸ Cfr. *L'Epistolario* cit., V, 1 (*Ad extollenda iustorum preconia*), pp. 775-777.

⁵⁹ Cfr. *Die Briefsammlung des Thomas* cit., III, 4 (*Ad extollenda iustorum preconia*), pp. 97-98.

cent III aux nobles de Castille de ne pas se rebeller contre le jeune Ferdinand III et sa mère. Ce thème a sans doute décidé la réutilisation par la chancellerie de Frédéric II de ce document dans un texte demandant aux Toscans de se soumettre à son fils. Cette reprise atteste à quel point la chancellerie impériale-sicilienne, au plus fort de la lutte entre l'Empire et la papauté, restait conditionnée par le prestige du modèle papal⁶⁰.

L'ironie veut que cette dépendance se soit doublée, dans la longue durée, d'une certaine interdépendance. Il existe en effet au moins un acte papal attestant un emploi discret d'une lettre de Frédéric II contenue dans les recueils dits de Pierre de la Vigne. L'un des derniers actes de Clément V, en date du 10 février 1314, invitant le roi de France à prendre la tête d'une nouvelle croisade, contient en effet ce qui semble bien être une réutilisation d'un motif sur l'abandon de Jérusalem contenu dans le pamphlet *Collegerunt pontifices*⁶¹:

Préambule papal avignonnais (Hold n° 282), Clément V, 10 février 1314, lettre solennelle sur la future croisade

Intolerabilibus pro dolor terra sancta consumpta doloribus in auribus populi christiani clamat assidue quod hereditas domini speciosa dudum plena fidelibus omnis pulchritudinis amisso decore sola sedet sub umbra mortis in tenebris **iacet ancillata canibus** subdita barbaris et **tributaria Saracenis** omnibus parvis et magnis terre predictae christicolis...

Collegerunt pontifices (PdV I, 1 [26]), pamphlet antipapal, 1239-1240, cour de Frédéric II

Sed, ut testatur Anagnia, mandasti domum fieri mirabilem, sicut regia solis erat, oblitus prorsus Petri inopiae, qui dudum non habuit, nisi rete. Et, quod peius est, etiam illa nostra Ierusalem, in qua Christus, effuso sanguine, pati uoluit et occidi, **iacet ancillata canibus et tributaria Sarracenis.**

⁶⁰ L'influence du modèle papal sur les modes de composition des actes solennels et lettres de la chancellerie de Frédéric II a été particulièrement étudié par E. Heller, *Zur Frage des kurialischen Stileinflusses in der sizilischen Kanzlei Friedrichs II*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 19 (1963), pp. 434-450.

⁶¹ Cfr. H. Hold, *Unglaublich glaubhaft: Die Arengen-Rhetorik des Avignoneser Papstums*, Frankfurt-Berlin-Bern-Bruxelles-New York-Oxford-Wien 2004, t. II, n° 282, p. 608.

Cette réutilisation est d'autant plus ironique que la lettre *Collegerunt pontifices*, qui ouvre les recueils en cinq et six livres des *Lettres* de Pierre de la Vigne, est peut-être le document de propagande antipapal d'origine impérial le plus fameux de tout le bas Moyen Âge⁶². Le motif de Jérusalem livrée en esclave aux chiens et tributaire des Sarrasins, peut-être repris de cette source par la papauté, est certes parfaitement orthodoxe, et on s'explique qu'il ait été récupéré dans une lettre ayant la croisade pour thème. Dans le pamphlet pro-frédericain de 1240, il avait toutefois été créé pour stigmatiser les actions d'une papauté qui négligeait la défense de la Terre sainte dans sa tentative impie d'attaquer la légitimité impériale. Dans l'esprit du notaire papal, rédacteur de la lettre de 1314, la conformation de ce motif avec son propos semble l'avoir emporté sur la volonté de distanciation par rapport au matériel «impérial» antipapal des lettres de Pierre de la Vigne. La rhétorique des débuts de la papauté avignonnaise, dépendante de l'âge d'or épistolaire qu'avait été le treizième siècle pontifical, restait stylistiquement compatible avec une rhétorique impériale sicilienne qui s'en était elle-même inspirée...

Le paradoxe qui veut que les styles élaborés pour la communication royale d'un long XIV^e siècle européen (1280-1420) se soient souvent massivement inspirés des lettres «impériales» de Pierre de la Vigne, tout en recourant presque aussi souvent aux formulaires et collections de modèles papaux, n'en est donc pas vraiment un. Il tient à l'intrication des deux traditions stylistiques, en partie liées à un accident de l'histoire qui vit un même milieu socio-professionnel – celui des lettrés des centres du nord de la Campanie (Capoue et les bourgs autour du Mont-Cassin) – fournir les bataillons des deux grandes chancelleries au moment où la rhétorique papale se stabilisait sous une de ses formes «classiques», et où la rhétorique impériale se réinventait dans le contexte particulier du règne «sicilien» de Frédéric II. Une leçon de prudence méthodologique ne doit pas moins être tirée de cette quasi-osmose entre les styles communicationnels des deux sommets hiérarchiques de la chrétienté. «L'impérialisation stylistique»

⁶² Éd. dans *L'Epistolario* cit., I 1, pp. 79-87. Sur cette lettre, cfr. entre autres H. M. Schaller, *Die Antwort Gregors IX. auf Petrus de Vineia I, 1 'Collegerunt pontifices'*, «Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters», 11 (1954/1955), pp. 140-160, et les analyses de Grévin, *Rhétorique du pouvoir, passim* et plus particulièrement pp. 141-142, 248-249, 457-458, 505-506.

des monarchies du bas Moyen Âge européen s'est opérée dans une confusion relative avec une «pontificalisation stylistique» parallèle, parce que les styles impérial et papal furent, au XIII^e siècle, marqués par une forte gémellarité. L'histoire de la diffusion de ces styles reflète donc dans la pratique la philosophie des traités théoriques *d'ars dictaminis*, qui présentaient les règles de la correspondance en suivant les deux hiérarchies ecclésiastique et laïque. Elle est en fait caractérisée par la volonté des pouvoirs royaux d'imiter à la fois les *deux* têtes de la chrétienté. Cette gémellarité communicationnelle en dit long sur les ambiguïtés d'une «impérialité» médiévale qui, dans les chancelleries de l'automne du Moyen Âge, puisa aussi bien dans la rhétorique des papes que de leurs rivaux impériaux.

Gli Autori

Guido Cappelli insegna Letteratura italiana all'Università di Napoli L'Orientale. Fa parte del comitato scientifico di diverse riviste e collane di settore. È autore di numerosi articoli su Petrarca, l'Umanesimo e Machiavelli, nonché sulle relazioni culturali tra Italia e Spagna; la sua ultima monografia è *“Maiestas”. Politica e pensiero politico nella Napoli aragonese* (Roma 2016). Recentemente ha curato il miscelaneo *Al di là del Republicanesimo. Modernità politica e origini dello Stato* (Napoli 2020).

Fulvio Delle Donne, professore di Letteratura latina medievale e umanistica presso l'Università degli Studi della Basilicata, ha un'ampia produzione scientifica che copre un arco cronologico che va dal VI al XVI sec. È autore di numerosi volumi monografici di argomento sia filologico-letterario che storico: gli ultimi sono *Federico II e la crociata della pace*, Roma 2022, e, con Guido Cappelli, *Nel Regno delle lettere. Umanesimo e politica nel Mezzogiorno*, Roma 2021. Molte le edizioni critiche: si ricordano solo le ultime per l'ENTMI - SISMELE del Codice Fitalia (2022) e della *Historia disceptativa* di Poggio Bracciolini (2019).

Benoît Grévin est directeur de recherche au CNRS (CRH, UMR 8558). Ancien membre de l'École française de Rome, il étudie l'histoire des cultures linguistiques et rhétoriques médiévales, avec un intérêt particulier pour la rhétorique du pouvoir au bas Moyen Âge, pour les transferts culturels en méditerranée et pour le comparatisme. Il a notamment publié *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome 2008; *Le parchemin des cieux. Essai sur le Moyen âge du langage*, Paris 2012; *La Première Loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France (1374)*, Paris 2021.

Benjamin Landais est maître de conférences à l'Université d'Avignon, membre du CNE (Centre Norbert Elias, UMR 8562). Il est spécialiste de la monarchie des Habsbourg, d'histoire rurale et d'histoire de la cartographie. Il a édité la correspondance de François Perlas, président du Banat au milieu du XVIII^e siècle (Istros 2020). Ses deux derniers ouvrages paraîtront en 2023: *Nations*,

privilèges et ethnicité : le Banat habsbourgeois, un laboratoire politique aux confins de l'Europe éclairée (Presses Universitaire de Strasbourg) et, avec A. Antoine, *Cartographier le parcellaire rural dans l'Europe d'Ancien Régime* (Presses Universitaires de Rennes).

Aude Mairey est agrégée d'histoire et directrice de recherche au CNRS (LaMOP). Ses travaux portent principalement sur l'histoire socio-culturelle et politique des îles Britanniques à la fin du Moyen Âge, et plus particulièrement sur les rapports entre langue et société d'une part et sur les langages politiques de l'autre. Elle s'intéresse également aux usages contemporains du Moyen Âge. Elle a notamment publié *Une Angleterre entre rêve et réalité. Littérature et société en Angleterre au XIV^e siècle* (2007), *Richard III* (2011) et *La guerre de Cent ans* (2017). Son prochain ouvrage, *La fabrique de l'anglais. Genèse socio-culturelle d'une langue*, paraîtra en février 2023.

Lars Boje Mortensen è professore di Storia di Cultura Classica e Medievale e direttore del Centre for Medieval Literature (CML) all'Università di Danimarca del Sud (SDU). Si occupa di storia letteraria di Europa medievale e della sua teoria. Tra le sue pubblicazioni: *European Literature and Book History in the Middle Ages, c. 600-c. 1450*, in *Oxford Research Encyclopedia of Literature*, online 2018; *The Canons of Medieval Literature from the Middle Ages to the Twenty-First Century* «Analecta Romana Instituti Danici», 42 (2018), pp. 47-63.

Annick Peters-Custot est professeure d'histoire du Moyen Âge à Nantes Université. Elle est spécialiste de l'Italie méridionale byzantine et normande, et du monachisme italo-grec entre le VIII^e et le XV^e siècle. Elle pilote avec Pierre Bauduin (Univ. de Caen) le programme «*Pax Normanna. Conquérir, pacifier, gouverner dans les mondes normands, IX^e-XII^e s.*». Elle a publié à l'École française de Rome: *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine. Une acculturation en douceur (IX^e-XIV^e siècles)*, Rome 2009, et *Bruno en Calabre. Histoire d'une fondation monastique dans l'Italie normande: S. Maria de Turri et S. Stefano del Bosco*, Rome 2014; dernièrement, avec Y. Lignereux, A. Messaoudi et J. Wilgaux: *Ethno-géopolitique des empires. De l'Antiquité au monde contemporain*, Rennes 2021.

La storia degli imperi è un ambito di ricerca piuttosto studiato, non altrettanto lo è quella dell’“imperialità” intesa come orizzonte concettuale di riferimento esemplare, che manca ancora di un approccio completo. Tuttavia, la diffusione e il successo dell’ideologia imperiale sono misurabili in relazione all’impronta che essa imprime nelle forme emulative delle monarchie non imperiali. I volumi di questa collana mirano a indagare tali aspetti, concentrando l’attenzione sugli “pseudo-imperi” cristiani che si sono costituiti nel Medioevo e nella prima Modernità. In altri termini, intendono esplorare tutte le modalità di quella che può essere definita “imperialità derivata” o “seconda”: cioè le forme di imperialità che talvolta, sebbene in modo ricorrente, hanno caratterizzato quelle istituzioni di tipo monarchico o principesco che non potevano assumere il nome di impero, ma che ne hanno reinterpretato alcuni aspetti.

È mai esistita un’ideologia imperiale connessa con la comunicazione linguistica nell’Europa del tardo Medio Evo e della prima modernità? E, in tal caso, all’esterno dell’impero germanico o bizantino, vi furono sovrani che tentarono di definire o imporre una “imperialità linguistica”? Attraverso l’esplorazione dal recupero in diversi contesti di una “sintassi” imperiale latina, greca o anche araba, questo volume offre un’indagine approfondita sulla gestione del multilinguismo negli spazi politici posti fuori o ai margini dell’Impero. Dalla Sicilia all’Inghilterra, dalla Polonia ai confini serbo-ungheresi, dal XII al XVII secolo, sono percorse le linee frastagliate dei complessi rapporti dialettici tra usi pragmatici e rappresentazioni ideologiche delle lingue che cooperano, sul lungo periodo, alla costruzione di suggestive forme di imperialità “derivata” o “seconda”.

ISSN 2785-7905
ISBN 978-88-31309-20-2

